ORGANISATION DES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE

Stratégie révisée de Développement du Secteur Privé de l'OEACP

Juin 2023

Cette publication bénéficie de la contribution financière de l'Union européenne et de l'OEACP. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne ou de l'OEACP.

Financé par l'Union européenne

TABLE DES MATIERES

1. LISTE DES ACRONYMES 3

2. RÉSUMÉ EXÉCUTIF 5

3. INTRODUCTION 7

4. ÉTATS DES LIEUX 9

4.1 CONTEXTE POLITIQUE ET ENJEUX 9
4.2 ENJEUX EN MATIERE COMMERCIALE ET DE DURABILITE ENVIRONNEMENTALE POUR L'OEACP 11
4.3 CONTEXTE POLITIQUE OEACP-UE 12

5. EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE DSP ACP 2015 14

6. LA STRATÉGIE DE DSP (2023 – 2027) 17

6.1 PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER POUR LES MPME DE L'OEACP 17
6.2 PILIERS STRATEGIQUES 18
A. AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES DANS L'OEACP 18
B. RENFORCER L'ENTREPRENEURIAT, LA COMPETITIVITE, L'INNOVATION ET LE DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES 21
C. FINANCER LES MPME DE L'OEACP 23
D. FAVORISER UN REEL ACCES AU MARCHE POUR LES MPME DE L'OEACP 26
6.3 STRATEGIES SECTORIELLES 28
A. INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES 29
B. SERVICES PROFESSIONNELS 29
C. PARTENARIAT EN MATIERE DE SOINS DE SANTE 30
D. COMMERCE NUMERIQUE 31
E. TRANSITION VERTE 32
F. CHAINES DE VALEUR AGRICOLE 34
G. TOURISME DURABLE 36
H. ÉCONOMIE BLEUE 37

5. MISE EN PLACE DE LA STRATÉGIE DE DSP DE L'OEACP 39

5.1 APPROCHE FONDAMENTALE DE LA STRATEGIE DE DSP 39
5.2 MECANISMES DE LIVRAISON 40
5.3 GOUVERNANCE 41
5.4 SUIVI, REVISION ET EVALUATION 42

6. RECOMMANDATIONS 42

RÉFÉRENCES 48

ANNEXE 1 – LISTE DES PROGRAMMES DE DSP DE L'OEACP 50

1. LISTE DES ACRONYMES

ABC	African Business Council (Conseil africain des affaires)
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
AP	Accord de partenariat OEACP-UE
APE	Accord de partenariat économique
ARM	Accords de reconnaissance mutuelle
BREXIT	Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne
CARICHAM	Chambre de commerce des Caraïbes
CARIFORUM	Forum des États ACP des Caraïbes
CDB	Banque de développement des Caraïbes
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique et de développement des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COMSEC	Secrétariat du Commonwealth
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DSP	Développement du Secteur Privé
FED	Fonds européen de développement
FEWACCI	Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest
GTA	Accord de Georgetown
ICR	Facilité pour la réforme du climat d'investissement
IDE	Investissement direct étranger
IRA	Loi américaine sur la réduction de l'inflation
MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
NDICI	Instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale
NPF	Nation la plus favorisée
OCDE	Organisation de coopération et développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OEACP	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSE	Organisation de soutien aux entreprises
PCR	Points de contact régionaux
PDFR	Pays en développement à faible revenu
PEID	Petits États insulaires en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PIFS	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
PIPSO	Organisation du secteur privé des îles du Pacifique
PPP	Partenariats public-privé

RU	Royaume-Uni
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TVET	Formation technique et professionnelle
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

2. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La nouvelle donne politique et économique mondiale amène à envisager des approches totalement inédites du Développement du Secteur Privé (DSP) dans l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Les principaux partenaires commerciaux imposent de plus en plus de nouvelles mesures réglementaires, d'où des coûts de mise en conformité supplémentaires pour les entreprises de l'OEACP. En outre, les pays de l'OEACP sont confrontés à un ensemble de facteurs externes potentiellement importants, notamment une éventuelle récession économique mondiale, une flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, un changement climatique annonçant des conditions météorologiques sévères, une forte dépendance aux matières premières, la pandémie de COVID-19 et le BREXIT. Ces facteurs nuisent non seulement au développement durable des pays de l'OEACP, mais aussi aux progrès à l'échelle de chaque pays en matière d'ODD. Le contexte politique mondial est encore aggravé par les relations recalibrées entre les pays de l'OEACP et l'UE, tel qu'envisagé par l'accord de partenariat qui introduit de nouveaux instruments de coopération au développement et met l'accent sur les interventions régionales.

D'autre part, une myriade de possibilités économiques restent envisageables pour les pays de l'OEACP. Plus particulièrement, la tendance mondiale vers la durabilité pourrait être exploitée par les entreprises de l'OEACP, notamment dans des secteurs tels que la transition verte, l'économie bleue, le tourisme durable et les chaînes de valeur agricoles. Les énergies renouvelables nourrissent, en effet, la promesse d'accompagner la transformation économique des pays membres de l'OEACP. Pour saisir ces perspectives commerciales, une série d'interventions est nécessaire, tant au niveau économique général qu'au niveau sectoriel. Comme point de départ, la stratégie révisée de DSP est fondée sur la reconnaissance politique profonde par l'Organisation du rôle que le secteur privé peut effectivement jouer dans la poursuite du développement durable impulsée par ses membres.

Pour exploiter pleinement cette ambition, il convient de mettre l'accent sur le renforcement institutionnel de toutes les entités importantes qui favorisent le Développement du Secteur Privé. Dans ce contexte, la plus haute priorité devrait être réservée au renforcement des groupes du secteur privé afin qu'ils soient en mesure de déployer et d'articuler efficacement des politiques et de s'engager dans des consultations privé-public nationales et régionales. Dans ce cas, la stratégie de DSP de l'OEACP pourrait être utilisée comme modèle pour compléter la formulation spécifique des stratégies régionales et nationales. Faire progresser la réforme de la réglementation du commerce et de l'investissement et renforcer les consultations public-privé pour superviser les réformes convenues, tel est l'objectif global de la stratégie révisée de DSP. Il s'agit donc de doter le secteur privé des pays de l'OEACP des moyens de faire progresser les ambitions nationales de développement durable.

Deux niveaux d'interventions thématiques sont envisagés dans la mise en œuvre de la stratégie du DSP révisée. À un niveau, quatre piliers devraient être systématiquement recherchés, à savoir : (a) améliorer le climat des affaires dans l'OEACP ; (b) renforcer l'entrepreneuriat, la compétitivité, l'innovation et le développement des affaires dans l'OEACP ; (c) financer les MPME de l'OEACP ; et (d) favoriser un accès effectif au marché pour les MPME de l'OEACP. Ces piliers stratégiques sont complétés par la mise en œuvre des huit stratégies sectorielles, à savoir les industries créatives, les services professionnels, le commerce numérique, la transition verte, les chaînes de valeur agricoles, le tourisme durable et l'économie bleue. Ces secteurs ont été identifiés sur la base de leur riche potentiel pour catapulter la croissance économique des pays de l'OEACP (et ainsi relever les défis tels que la réduction de la pauvreté et les ambitions en matière d'ODD), stimuler les multiples souches du développement durable des pays de l'OEACP et la pleine concurrence avec les politiques précédemment établies de l'OEACP.

La nature ambitieuse et expansive de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP rend nécessaire, pour sa mise en œuvre, d'établir des séries de priorités ciblées, conformément à des calendriers de

livraison spécifiques. Sur le plan politique, les éléments suivants des quatre piliers centraux devraient se voir attribuer la plus grande priorité :

a. améliorer le climat des affaires grâce à une simplification des processus de constitution des entreprises et à une réduction de la charge administrative des MPME des pays de l'OEACP ;

b. créer des groupes de travail techniques chargés de l'élaboration et du suivi des politiques sectorielles et procéder à des échanges de politiques avec leurs homologues des principaux partenaires commerciaux des pays de l'OEACP ;

c. renforcer les services de développement des entreprises, en mettant l'accent sur la formation, les initiatives d'incubation et de regroupement, l'innovation par le biais de partenariats entre universités et entreprises, et les services de conseil sur l'accès au financement ;

d. renforcer la capacité des MPME à se conformer à la réglementation, notamment par le biais de systèmes de certification, de bonnes pratiques réglementaires et du recours systématique aux évaluations réglementaires ;

e. renforcer l'inclusion financière en développant des systèmes de garantie de crédit et de partage des risques afin de réduire les risques financiers et de favoriser l'accès des MPME aux financements traditionnels et non traditionnels, en faisant la promotion de systèmes innovants tels que le recours autorisé aux biens mobiliers à titre de garantie et les plateformes de financement participatif ;

f. renforcer la collaboration avec les banques de développement des pays de l'OEACP et d'autres partenaires de développement internationaux pour augmenter le financement des MPME et assurer une cohérence et une complémentarité supplémentaires avec les initiatives de ces partenaires en matière de DSP ;

g. renforcer les cadres réglementaires régionaux régissant investissements et échanges commerciaux afin de favoriser un accès effectif au marché pour les MPME des pays de l'OEACP ; et

h. développer des régimes préférentiels pour favoriser l'accès des MPME des pays de l'OEACP aux marchés publics.

En complément de la poursuite de ces axes transversaux, il convient de traiter en priorité les stratégies sectorielles suivantes :

a. élaborer des politiques visant à faire progresser le cadre réglementaire commercial favorable aux <u>industries créatives</u> ; développer des stratégies sectorielles par le biais de la formation et de l'entrepreneuriat culturel ; créer des plateformes numériques régionales pour diffuser le contenu créatif ; promouvoir la création de groupes industriels régionaux pour promouvoir des normes et une certification communes ; et défendre les politiques par le biais de partenariats public-privé ;

b. soutenir les opportunités dans les <u>services professionnels</u> en menant des évaluations réglementaires afin de renforcer les cadres juridiques ; et promouvoir les aptitudes et les compétences, notamment en renforçant les partenariats avec les organismes universitaires et de formation ;

c. renforcer le cadre réglementaire du commerce numérique à travers le transfert transfrontalier sécurisé des données ; la protection des données à caractère personnel et des droits des consommateurs sur les plateformes numériques ; la lutte contre la cybercriminalité ; la reconnaissance des certificats pour les transactions électroniques ; la promotion des écosystèmes entrepreneuriaux et le développement des entreprises technologiques, par le biais d'incubateurs, d'accélérateurs, de réseaux d'entreprises et d'observatoires des écosystèmes numériques ;

d. forger des partenariats en matière de compétences en soins infirmiers, en garantissant un accès effectif au marché (Mode IV) pour que les infirmiers des pays de l'OEACP puissent entrer dans les pays industrialisés ; faciliter les négociations d'accords de reconnaissance mutuelle entre les pays de l'OEACP et les organismes professionnels des partenaires commerciaux ; obtenir un financement pour développer les installations de formation des infirmiers des pays de l'OEACP afin de couvrir entièrement la demande nationale d'infirmiers et d'accueillir également des ressortissants de pays tiers ; et promouvoir l'inscription de pays tiers dans le développement des installations de formation des infirmiers des pays de l'OEACP ;

e. faire progresser la transition écologique à travers la promotion des sources de carburant vertes, stimuler l'industrialisation à faible émission de carbone en élaborant des stratégies sectorielles globales et à long terme, notamment des cadres réglementaires, des interventions en matière de développement des capacités institutionnelles et des entreprises, des politiques industrielles vertes et des marchés publics verts ; et promouvoir l'innovation par le biais de programmes de partenariat, des formations, des échanges de politiques et de bonnes pratiques ;

f. promouvoir les chaînes de valeur agricoles à travers la conformité des MPME ; accroître la valeur des exportations en finançant la modernisation des usines, la promotion des marques et le renforcement des associations de producteurs ; exploiter les connaissances traditionnelles et la biodiversité pour développer de nouveaux produits ; et aider les agriculteurs à garantir la sécurité alimentaire, notamment en faisant appel à la technologie pour prouver la traçabilité, la gestion des risques et l'éradication des maladies animales et végétales ;

g. promouvoir le tourisme durable par le biais de politiques et des stratégies sectorielles ; faciliter la transition vers des technologies plus propres ; faire progresser le marketing et la promotion des produits touristiques durables, et favoriser le développement des compétences ; et

h. faire progresser l'économie bleue en développant le cadre réglementaire, les infrastructures et les capacités institutionnelles nécessaires ; promouvoir les investissements dans l'innovation technologique, les capacités de recherche nationales et la numérisation ; et développer des mécanismes de financement innovants pour soutenir l'économie bleue.

Un premier calendrier sur six mois est présenté pour accompagner le suivi et la révision de la mise en œuvre du DSP. Un accord entre le Secrétariat de l'OEACP et le Forum des affaires de l'OEACP en vue de financer les opérations ciblées de ce dernier et de définir les tâches spécifiques à accomplir serait ici un élément déterminant.

3. INTRODUCTION

L'actualisation de la stratégie de Développement du Secteur Privé (DSP) de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) vise principalement à renforcer la position des opérateurs économiques pour qu'ils tirent parti des opportunités commerciales et

d'investissement. Il s'agit ainsi de stimuler une croissance et un développement économiques inclusifs et durables et d'éradiquer la pauvreté. La stratégie de DSP révisée cherche à s'appuyer sur les efforts du document de politique de 2015. La mise à jour se veut néanmoins tenir compte, des nouveaux enjeux en matière géostratégique, commerciale et d'investissement, de durabilité environnementale et technologique, ainsi que des politiques qui affaiblissent la capacité des MPME de l'OEACP à tirer pleinement profit d'opportunités commerciales et d'investissement. Elle reconnaît, par ailleurs, le cadre institutionnel modifié qui régit à la fois l'OEACP et ses relations avec un grand partenaire de développement international, l'UE.

Les entreprises de l'OEACP rencontrent toutes sortes de difficultés qui peuvent se résumer à la compétitivité, au lien aux interventions dynamiques et ciblées requises et à l'accent largement mis sur la réponse à apporter aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées sur le plan économique. La stratégie de DSP révisée est le fruit d'un processus de consultations poussé, qu'ont conçu et mené les opérateurs économiques de l'OEACP. Des institutions décisives comme le Secrétariat de l'OEACP, d'importants partenaires de développement, des organismes de mise en œuvre de programmes intra-ACP et des organismes multilatéraux ont apporté des contributions précieuses qui sont venues nourrir le présent document.

Dans le cadre de la stratégie de DSP révisée, les acteurs du secteur privé de l'OEACP pourront élaborer activement des recommandations politiques concrètes, puis les présenter aux États respectifs de l'OEACP et aux communautés économiques régionales. Le cadre politique doit aussi favoriser des interactions efficaces avec les partenaires de développement internationaux, notamment pour concevoir des interventions au service des objectifs de développement durable des pays de l'OEACP. Néanmoins, la gravité des enjeux politiques auxquels sont confrontées les entreprises de l'OEACP ne saurait être sous-estimée. Voilà qui exige des approches radicales et transformationnelles afin de doter le secteur privé de l'Organisation des moyens nécessaires pour jouer efficacement son rôle de partenaire de développement.

Le présent rapport s'articule comme suit : (a) présentation de l'approche et des grandes lignes de la stratégie de DSP révisée ; (b) ébauche des grandes initiatives politiques et des tendances en matière géostratégique, commerciale et d'investissement, de durabilité environnementale et technologique qui déterminent la performance des MPME de l'OEACP ; (c) examen succinct de la stratégie précédente afin de dégager les exemples de réussite dans la conception et la mise en œuvre d'interventions de DSP et de mécanismes consultatifs du secteur privé ; (d) liste des objectifs, des approches et de l'axe de la stratégie de DSP révisée de l'OEACP ; (e) synthèse des approches de mise en œuvre de la stratégie de l'OEACP, dont les éventuels mécanismes de prestation ; cohérence avec les stratégies de DSP nationales/régionales, avec cartographie des grands acteurs institutionnels dans chaque secteur économique ; mécanismes de financement pour appliquer la stratégie de DSP révisée ; et cadre de gouvernance dont suivi, examen, évaluation, hypothèses et mesures d'atténuation ; et (f) liste d'une série de conclusions et de recommandations, qui privilégient surtout les partenariats en tant que principe central pour dynamiser le Développement du Secteur Privé de l'OEACP, à la fois avec les acteurs économiques (par exemple, conseil, couveuses), la constitution de groupes d'opérateurs économiques et les relations avec des organismes de mise en œuvre en plus de renforcer la capacité d'organisations nationales et régionales de services aux entreprises (BSO) et des communautés économiques régionales (CER) à fournir activement un soutien ciblé aux MPME de l'OEACP. Les conclusions et les recommandations incluent une application à deux niveaux par le biais du Forum des affaires renforcé de l'OEACP pour donner la priorité au plaidoyer et à la diffusion des bonnes pratiques à l'échelle de toute l'OEACP. L'idée maîtresse complémentaire prévoit une mise en œuvre du DSP enracinée aux niveaux à la fois régional et national.

4. ÉTATS DES LIEUX

4.1 Contexte politique et enjeux

Les États membres de l'OEACP ont enregistré une croissance annuelle moyenne du PIB de 3,4 % sur la période 1961-2021[1]. Cette mesure de la performance économique correspond pratiquement aux 3,5 % observés pour tous les pays sur la même période. La persistance de la pauvreté dans une grande partie de l'OEACP vient toutefois nuancer cette performance remarquable de la croissance. Par ailleurs, les gains récents générés par la croissance économique ont été érodés par une série de facteurs externes, dont certains restent patents. Citons le COVID-19, le BREXIT, le ralentissement de l'économie mondiale et le renchérissement des denrées alimentaires et du carburant lié au conflit en Ukraine. À titre d'exemple, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait entraîné 58 millions d'Africains non pauvres dans une extrême pauvreté en 2020. De même, 33 pays africains auront besoin de l'aide extérieure pour acheter des denrées alimentaires et l'insécurité alimentaire aigüe devrait s'aggraver au cours des prochains mois dans 18 de ces économies (Rapport sur le commerce et le développement 2022 de la CNUCED).

Une simulation COMSEC/CNUCED montre que la COVID-19 a entraîné en 2020 une réduction des exportations de matières premières de pays en développement du Commonwealth vers l'Australie, la Chine, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'UE comprise entre 72 et 98 milliards de dollars. Cela représente une chute de 16,5 à 23,8 % du total des revenus d'exportation (Ali, Fugazza et Vickers, 2020). La sortie du Royaume-Uni de l'UE (BREXIT) a abouti à la création d'un nouveau régime commercial entre l'UE et le Royaume-Uni. En conséquence, le sucre brut des Caraïbes raffiné au Royaume-Uni et réexporté vers l'UE est désormais soumis à des tarifs douaniers NPF importants et son impact économique aggravé par les nouvelles exigences découlant des règles d'origine concernant l'emploi de sucre de canne à forte teneur en sucre.

Les pays de l'OEACP affichent une dépendance commerciale et à une série de préférences, comme en atteste le nombre limité de produits d'exportation et de destinations. Le rôle marginal des membres dans les chaînes de valeur mondiales se traduit par une dépendance aux matières premières prononcée au niveau des exportations de produits agricoles et miniers. Parmi ces pays, 47 se caractérisent comme étant dépendants aux matières premières (c'est-à-dire que leur économie tire au moins 60 % de ses revenus des exportations de marchandises des matières premières), tandis que 11 d'entre eux affichent une dépendance aux matières premières depuis la période 2018-2019[2]. Ces enjeux économiques se manifestent dans le coût élevé des infrastructures, des coûts des échanges élevés, des infrastructures commerciales sous-développées, un faible développement commercial, des marchés intérieurs limités (malgré tous les efforts d'intégration régionale déployés) ; un accès insuffisant au financement, des liens et une coordination timides entre acteurs de leurs chaînes de valeur, le développement de compétences lacunaire ; et l'absence de stratégies sectorielles. Or, il est indispensable de s'attaquer à ces problématiques structurelles pour renforcer la compétitivité sur le plan commercial, avec en dernier lieu une plus grande valeur des exportations.

Les pays de l'OEACP ont redoublé d'efforts en matière d'intégration régionale, comme en atteste tout particulièrement la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAfZLECAf). Cet accord commercial s'appuie sur un marché intérieur africain qui représente 1,3 milliard de consommateurs et un PIB de 3 400 milliards de dollars américains est le gage d'importantes économies d'échelle, d'une diversification des exportations, d'un renforcement des chaînes de valeur régionales et d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région. La mise en

[1] Source de toutes les données du PIB : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG, dernière consultation le 11 novembre 2022.
[2] UNCTAD (2021), *State of Commodity Dependence 2021 (État des lieux de la dépendance aux matières premières* 2021, en anglais) https://unctad.org/system/files/official-document/ditccom2021d2_en.pdf.

œuvre effective de l'ZLECAf pourrait se traduire par une augmentation de 35 % des échanges commerciaux sur le continent africain d'ici 2045 (CEA, 2021b). Une étude de la Banque mondiale remarque qu'une ZLECAf efficacement mise en œuvre pourrait éventuellement faire sortir 50 millions de personnes de l'extrême pauvreté et générer des revenus totaux allant jusqu'à 450 milliards de dollars américains d'ici 2035[3].

Les régions qui composent l'OEACP renforcent également leur coopération en matière commerciale et d'investissements. Le premier Forum du commerce et de l'investissement Afrique/Caraïbes célébré en septembre 2022 en a été l'exemple le plus patent. Sous le thème « Un peuple. Un destin. Unir et réimaginer notre avenir », le forum interentreprises visait à dynamiser les liens commerciaux et d'investissement en renforçant les liens entre le secteur privé en Afrique et dans les Caraïbes. Le Forum du commerce et de l'investissement était organisé autour des blocs thématiques suivants : accélération de l'industrialisation et de la production manufacturière ; développement de zones économiques spéciales (ZES) et de parcs technologiques ; optimisation de la logistique des échanges, du financement et des infrastructures, par le biais notamment de l'intégration régionale ; création des conditions favorables à une accélération des investissements du secteur privé ; promotion du commerce et du tourisme ; et augmentation de la productivité agricole, des débouchés pour les agro-entreprises et de la sécurité alimentaire.

La menace sévère qui pèse sur la sécurité alimentaire et énergétique ainsi que la forte hausse des prix des matières premières attestent déjà de l'incidence de la guerre à l'œuvre sur le sol ukrainien. La sécurité alimentaire est désormais un enjeu majeur : 921 millions de personnes dans le monde étaient menacées d'insécurité alimentaire en 2020. Ce chiffre suppose une augmentation de 160 millions par rapport aux estimations antérieures à la pandémie et une hausse de 294 millions de personnes est attendue en 2021[4]. Les principaux partenaires commerciaux mondiaux adoptent de plus en plus de mesures restrictives en matière d'échanges commerciaux et d'investissements (notamment s'agissant des carburants, des denrées alimentaires et des matières premières essentielles). Résultat : les chaînes de valeur se fragmentent et les tensions politiques sont avivées[5]. Avec le virage géopolitique à l'œuvre, le risque d'une récession mondiale s'accélère. Or, les pays de l'OEACP peuvent grandement en pâtir du fait de leur forte dépendance commerciale. Dans ce contexte, il est important de souligner également l'impact économique sévère de la récession mondiale de 2008. Les PMA, pour prendre un exemple, avaient alors vu leurs revenus des exportations chuter de 265 milliards de dollars américains (l'équivalent d'un tiers du total de leurs exportations) en raison de mesures perturbant les échanges, prises principalement par des pays industrialisés (Evenett et Fritz, 2015)

Les secousses qui ont touché l'économie mondiale, accrues dans ce cas par une augmentation des emprunts en réponse à la COVID-19, ont également entravé la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des pays de l'OEACP. L'OCDE a récemment estimé que l'écart de financement des ODD des pays en développement avait augmenté de 56 % en 2020, pour atteindre 3 900 milliards de dollars américains. Les recettes publiques dans les pays en développement devraient rester 20 % en dessous des prévisions antérieures à la pandémie. Et il est prévu que le service de la dette extérieure atteigne 375 milliards de dollars américains entre 2020

[3] Echandi, Roberto ; Maliszewska, Maryla ; Steenbergen, Victor (2022), *Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty (Mobiliser le potentiel de la zone de libre échange du continent africain : tirer parti des échanges commerciaux et de l'investissement direct étranger pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté, en anglais).* Washington, DC, Banque mondiale.

[4] Bloem, Jeffrey et Jarrad Farris (2022), *The COVID-19 pandemic and food security in low- and middle-income countries: a review, Agriculture & Food Security (Document de travail, la pandémie de COVID- 19 et la sécurité alimentaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire : examen des documents microéconomiques récemment publiés, en anglais).*

[5] Global Trade Alert (2023), *Expanded Product Coverage and Tagging of States Motive: Not all Essential goods are alike, regional variation too* (*Couverture étendue de produits et étiquetage des motifs indiqués par les États : disparités entre biens essentiels et variation régionale également*, en anglais) https://www.globaltradealert.org/reports/54. Dernière consultation le 3 mai 2023.

et 2025. Les pays à faible revenu sont les plus sévèrement touchés puisque 45 % de leur dette extérieure existante arrivera à échéance en 2024[6].

La durabilité est de plus en plus associée à la politique commerciale. Et des initiatives récentes émanant de grands partenaires commerciaux mondiaux créent de graves difficultés pour les pays de l'OEACP. La loi sur la réduction de l'inflation promulguée aux États-Unis visait à promouvoir le développement de sources d'énergie propre et de technologies énergétiques et à favoriser l'émergence d'un contenu national plus élevé. De la même manière, l'Union européenne a instauré un Pacte vert fondé notamment sur l'introduction d'exigences réglementaires strictes destinées à faire progresser l'industrialisation verte dans la région. Les mesures législatives de l'UE incluent des propositions sur le mécanisme d'ajustement carbone, la déforestation et la gouvernance d'entreprise. Toutes ces politiques vont vraisemblablement supposer collectivement, pour les pays exportateurs de l'OEACP et les administrations nationales, des coûts plus élevés pour ce qui est du respect des dispositions réglementaires concernant les biens marchands concernés[7].

Enfin, une pénurie de main-d'œuvre mondiale, notamment dans les pays industrialisés, influe également sur la configuration actuelle de la politique économique. La population mondiale des personnes âgées de plus de 65 ans augmentera, passant de 665 millions en 2020 à plus de 1,9 milliard en 2090, surtout du fait d'une population chinoise qui vieillit à un rythme rapide. Les Nations Unies estiment que la population en âge de travailler comptera 95 millions de personnes de moins en Europe en 2050 qu'en 2015 (Kenny et Yang, 2021). L'OMS estime qu'il manquait 5,9 millions d'infirmières en 2018, cette pénurie chronique mondiale devant s'accroître nettement dans les pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire. De même, une pénurie de 42 600 à 121 300 médecins est estimée aux États-Unis d'ici 2030. L'UE et le Royaume-Uni ont besoin de 44 millions de travailleurs de plus d'ici 2050, en sus de ceux qu'amèneront les vagues d'immigration dans des conditions d'activité normales (OMS, 2020). L'Afrique, en revanche, est le continent où la population est la plus jeune : 40 % de la population y est âgée de 15 ans ou moins, la moyenne mondiale se situant à 25 %. L'âge médian de 18,8 ans en 2021[8] ouvre donc d'immenses possibilités pour faire progresser l'industrialisation du continent et les exportations de services professionnels.

4.2 Enjeux en matière commerciale et de durabilité environnementale pour l'OEACP

Les entreprises de l'OEACP peuvent potentiellement stimuler le développement économique dans les régions et les pays respectifs de l'Organisation. Mais cette perspective ne peut se concrétiser qu'à travers l'élaboration d'interventions ciblées et soutenues pour répondre aux défis systémiques que rencontrent les MPME de l'OEACP.

La disponibilité de services de transport et de logistique fiables et compétitifs demeure un obstacle majeur à l'intégration des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. C'est le cas dans la plupart des pays de l'OEACP. D'après l'indice de performance logistique (LPI) de la Banque mondiale pour 2018, la Côte d'Ivoire est le premier pays de l'OEACP du classement (50e). À noter toutefois que le pays est classé 79e s'agissant des infrastructures. Les dix autres premiers pays de l'OEACP du classement de l'indice LPI sont le Rwanda (57), le Kenya

[6] OCDE (2022), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity* (Perspectives mondiales sur le financement du développement durable 2023 : pas de durabilité sans équité, en anglais), publications de l'OCDE, Paris.

[7] Voir V. Ancharaz, (2022), *Assessment of New European Union Regulations on OACPS Exports* (*Évaluation des nouvelles réglementations de l'Union européenne concernant les exportations de l'OEACP*, en anglais), étude technique commandée par Business ACP pour le secrétariat de l'OEACP.

[8] Les chiffres relatifs à la population de l'Afrique peuvent être consultés à l'adresse https://www.statista.com/statistics/1226158/median-age-of-the-population-of-africa/. Dernière consultation le 13 mai 2023.

(68), le Bénin (76), la République de Maurice (78), les Maldives (86), la République dominicaine (87), Sao Tomé e Príncipe (89), Djibouti (90) et le Burkina Faso (91)[9].

D'autres grands défis auxquels sont confrontées ces MPME de l'OEACP incluent : un accès limité aux ressources (financières, technologiques, main-d'œuvre qualifiée, accès au marché et aux informations, à l'innovation et à la recherche-développement) ; un cadre réglementaire des échanges et des investissements sous-développés créant un environnement défavorable pour les affaires ; des infrastructures et des services limités pour les échanges physiques (électricité et logistique, par exemple, aggravées dans des États enclavés) ; une moindre compétitivité par rapport aux plus grandes entreprises en raison de coûts de transaction élevés et d'absence d'économies d'échelle et de périmètre ; des liens limités aux réseaux de production, de commercialisation, de distribution et technologiques ; un faible niveau d'inclusion qui génère des coûts de financement supérieurs ; un appui limité au développement des entreprises ; et un parti pris contre le secteur informel. Dans leur exploration des marchés extérieurs, en particulier, avec l'intégration de chaînes de valeur mondiales et régionales, les MPME de l'OEACP sont confrontées au double défi de la compétitivité et de la connectivité des entreprises, à savoir les liens que ces entreprises peuvent créer avec ces chaînes de valeur.

La vulnérabilité économique de l'OEACP est par ailleurs nettement aggravée par les difficultés sévères liées aux changements climatiques. La région pacifique, confrontée à la problématique existentielle de l'élévation du niveau de la mer, en est un exemple criant. De la même manière, accroître la durabilité environnementale et la résistance aux aléas climatiques est une priorité pour les Caraïbes, région exposée aux catastrophes naturelles et à des conditions météorologiques extrêmes. Depuis les années 2000, les pays en développement ont perdu de façon cumulative entre 20 et 25 % de leur PIB par habitant à cause de la hausse globale de la température moyenne[10]. En 2020, les pays africains ont enregistré une perte économique de 38 milliards de dollars américains en raison des effets des changements climatiques. Faire face à une baisse des rendements agricoles liée à la sécheresse et à des conditions climatiques extrêmes, de même que des infrastructures matérielles dégradées, une productivité en berne et des pertes de revenus sont autant de facteurs qui vont encore aggraver les maigres revenus des pays de l'OEACP. L'incidence des changements climatiques sur l'économie sera particulièrement forte dans l'agriculture, le premier secteur créateur d'emplois en Afrique, dont la main-d'œuvre est constituée pour l'essentiel de femmes et qui contribue par ailleurs à l'objectif de la sécurité alimentaire[11]. Les membres de l'OEACP doivent également affronter les coûts découlant du renforcement nécessaire de leur résilience environnementale pour atténuer leur grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques[12]. Dans ce contexte, l'Initiative de Bridgetown lancée par la Barbade mériterait d'être soutenue, car elle vise à faire du financement de l'action climatique un pilier central du système de financement multilatéral[13].

4.3 Contexte politique OEACP-UE

[9] Voir l'indice de performance logistique de la Banque mondiale, https://lpi.worldbank.org/international/aggregated-ranking.

[10] *Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2022,* https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2022.

[11] Lebdioui, Amir (2022), *How global decarbonisation can turn into an industrial development opportunity in Africa* (*En quoi la décarbonation mondiale peut-elle être porteuse pour le développement industriel en Afrique*, en anglais). https://afripoli.org/how-global-decarbonisation-can-turn-into-an-industrial-development-opportunity-in-africa

[12] CNUCED, *Supplement on Small States to World Development Indicators 2011* (Supplément aux indicateurs du développement dans le monde concernant les petits États pour l'année 2011, en anglais).

[13] Voir https://pmo.gov.bb/wp-content/uploads/2022/10/The-2022-Bridgetown-Initiative.pdf. Dernière consultation le 24 avril 2023.

La stratégie de DSP révisée de l'OEACP est également élaborée dans le contexte politique de deux changements majeurs, à savoir l'Accord de Georgetown révisé (GTA) qui régit le fonctionnement de l'OEACP et les négociations abouties de l'Accord de partenariat entre l'OEACP et l'UE (AP). Officialisé en 2018, le GTA a institué l'OEACP, ainsi rebaptisée, en tant qu'organisation internationale et réaffirmé les objectifs de l'Organisation en termes de développement. Le préambule du GTA manifeste, par exemple, la volonté d'aider les pays et les régions de l'OEACP à transformer leur économie pour œuvrer au développement durable. De plus, l'article 5(a) du GTA énumère comme objectif principal « promouvoir les actions des États membres de l'OEACP visant à éradiquer la pauvreté, à réaliser le développement durable et à tirer pleinement avantage des échanges, en assurant leur participation graduelle et plus effective à l'économie mondiale ».

Le GTA reconnaît également le rôle central du secteur privé de l'OEACP pour favoriser la croissance économique et aussi le développement durable des pays et des régions qui la composent. Dans ce contexte, le GTA affirme que « la participation active du secteur privé en tant que moteur de la création d'une économie de marché est essentielle pour la réalisation des objectifs de l'OEACP ». La mention du secteur privé en tant que partenaire de développement effectif de l'OEACP est complétée par les 69 références à des opérateurs économiques du traité juridique. En outre, l'Annexe II du GTA assoit la légitimité politique nécessaire à l'établissement du Forum des affaires de l'OEACP en janvier 2022.

Les négociations concernant le règlement politique du nouvel Accord de Partenariat (AP) se sont achevées en avril 2021. Le changement le plus profond apporté par le nouveau traité est affirmé dès le premier objectif : « [*c]et Accord instaure un partenariat politique renforcé entre les Parties pour produire des résultats à l'avantage de celles-ci concernant des intérêts communs et qui se recoupent et conformément aux valeurs qu'elles partagent*. Deux changements importants peuvent être immédiatement soulignés dans l'énoncé de cet objectif *:* a) le règlement politique post-Cotonou propulse la relation au niveau d'un partenariat politique ; et b) poursuivre des avantages mutuels y revêt une importance capitale[14].

L'un des objectifs du nouvel AP consiste à « *mobiliser l'investissement, soutenir les échanges et renforcer le Développement du Secteur Privé, dans l'optique d'atteindre une croissance durable et inclusive et de créer des emplois décents pour tous* » (art. 1.3 (b)). Les principes de cet accord de partenariat reconnaissent également le secteur privé comme étant « *un acteur essentiel qui pourra participer au dialogue et aux processus de coopération du partenariat* » (art. 2. 8). L'importance du Développement du Secteur Privé est reconnue à tous les niveaux : transformation économique et création d'emplois, durabilité environnementale et changements climatiques ; migration et développement ; contacts multilatéraux ; investissements et implication des parties prenantes. Les dispositions sont reprises, adaptées et élargies à chaque réalité régionale dans les trois protocoles régionaux. Citons comme exemples : (a) développer des partenariats pour stimuler l'enseignement et la formation professionnels ; (b) prendre en compte le point de vue du secteur privé pour réduire les risques d'investissement et faire face à des obstacles en termes d'investissement durable ; (c) exploiter les compétences et l'innovation du secteur privé à travers le redéploiement d'infrastructures ; (d) encourager un dialogue structuré en vue d'un meilleur cadre des affaires ; (e) promouvoir le développement de l'économie verte et de l'économie circulaire ; (f) favoriser le Développement du Secteur Privé dans des secteurs à privilégier, par exemple, l'économie bleue, les énergies renouvelables, la recherche et l'innovation et les domaines transversaux comme les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles, le travail décent et la lutte contre la corruption.

L'Accord de partenariat rompt avec les accords de partenariat précédents entre l'UE et l'OEACP à trois grands égards. Premièrement, l'accord instaure une forme hybride de cadre politique global

[14] En revanche, le premier objectif correspondant de l'Accord de Cotonou précédent était le suivant : [*l]a Communauté et ses États membres, d'une part, et les États ACP, d'autre part, ci-après dénommés « parties », concluent le présent accord en vue de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP, de contribuer à la paix et à la sécurité et de promouvoir un environnement politique stable et démocratique.*

applicable à tous les signataires (socle commun), que viennent compléter des dispositions spécifiques à une région/un continent à travers les protocoles régionaux respectifs. Deuxièmement, le nouvel accord renverse le modèle donateur-client précédent et approfondit la poursuite d'un partenariat politique, comme le montre la référence au fait de produire « des résultats à l'avantage de celles-ci concernant des intérêts communs et qui se recoupent et conformément aux valeurs qu'elles partagent ». Troisièmement, le Fonds européen de développement (FED), réservé principalement à l'OEACP, a été retiré et remplacé par l'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI) pour financer toute l'action de soutien au développement de l'UE. L'évolution vers un nouvel instrument de financement de l'UE s'est accompagnée d'un signal politique selon lequel les interventions seraient principalement mises en œuvre aux niveaux national ou régional.

5. EXAMEN DE LA STRATÉGIE DE DSP ACP 2015[15]

Le précédent document relatif à la stratégie de DSP ACP a été adopté en novembre 2015 et mis en œuvre sous la forme d'un programme d'orientation pluriannuel bâti autour de quatre objectifs centraux (ou 4 piliers), à savoir : (a) soutenir des politiques nationales et régionales inclusives et favorables aux entreprises et renforcer les capacités de production et les chaînes de valeur ; (b) augmenter l'inclusion financière ; (c) renforcer l'accès au financement des entreprises, en particulier, des PME ; et (d) encourager la gestion des connaissances relatives au DSP entre la région ACP et l'UE. Le Cadre conjoint ACP-UE de coopération pour le Développement du Secteur Privé , financé à hauteur de 600 millions d'euros, a débouché sur l'application de 18 programmes intra-ACP (voir l'Annexe I). Ces interventions, co-programmées par l'UE et l'OEACP, étaient conçues pour respecter et compléter les programmes de DSP à la fois au niveau national et régional.

Les initiatives destinées à toute l'OEACP couvrent les quatre piliers du programme. Les interventions ont porté également sur un large éventail de secteurs d'activité/thèmes économiques : horticulture, chaîne de valeur agricole, finance numérique, économie souterraine, autonomisation économique des femmes, financement mixte et financement par capital-risque et exploitation minière. Le thème de la diversité pourrait encore être étendu pour s'appliquer aux différents organismes d'exécution mis à contribution pour opérationnaliser la stratégie de DSP, à savoir les institutions multilatérales et agences spécialisées des Nations Unies, les entités nationales de coopération au développement, les groupements du secteur privé, les ONG et les banques de développement. Le recours systématique à des partenariats avec des acteurs majeurs du développement s'est révélé une autre approche globale pour faire progresser l'application de la stratégie de DSP. À titre d'exemple, la Facilité pour la réforme du climat d'investissement (ICR) a élaboré des initiatives de renforcement des capacités propres à une région dans le cadre de partenariats avec de grands acteurs du développement comme la Banque de développement des Caraïbes, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, la Commission de l'UEMOA et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest (FECCIAO).

Autre thème récurrent qui sous-tend la mise en œuvre de la stratégie de DSP de 2015 : l'application d'une série d'approches innovantes. Par exemple, le Programme « Fit for Market » a mis au point un outil d'évaluation SPS rapide (R-SAT) pour mesurer le fonctionnement effectif des cadres SPS nationaux et formuler un plan d'action pour résoudre les déficiences décelées. Pendant la dernière année de mise en œuvre du programme, 185 664 visites ont été enregistrées sur ses plateformes de formation en ligne, dont 38 517 visiteurs uniques. Une base de données en ligne recensant les bonnes pratiques agricoles a aussi été créée. L'ONUDI a conçu, dans le cadre du programme « ACP Business-friendly », un système numérique de profils des investissements pour accroître les

[15] Les analyses de cette partie proviennent du *Rapport du 11e FED/ Programmes et facilités intra-ACP de Développement du Secteur Privé : mise en œuvre, résultats (2021).*

efforts de promotion en la matière dans l'OEACP. L'ouverture de l'Afrique aux nombreuses possibilités de financement par capital-risque et la mise sur pied de l'initiative ELab ont également élargi le Développement du Secteur Privé de l'OEACP à de nouveaux instruments. Pendant la pandémie de COVID-19, ELab a instauré avec succès le concept du Défi #AfricaVsVirus (l'Afrique contre le virus) pour aider les jeunes à développer des solutions innovantes en réponse à des difficultés communautaires découlant du virus endémique. Cette initiative novatrice a attiré plus de 25 000 inscrits (organisations d'appui aux entreprises, incubateurs et entrepreneurs), repéré 3 000 défis et mobilisé plus de 120 partenaires. De même, il a été fait appel à plus de 4 000 mentors et modérateurs dans 128 pays.

L'application systématique de la gestion des connaissances et de la diffusion des bonnes pratiques est néanmoins un autre thème transversal dans la mise en œuvre de la stratégie de DSP 2015. Cette approche stratégique a été adoptée par tous les partenaires d'exécution de l'OEACP, les efforts de Business ACP demeurant primordiaux. Le programme co-géré par l'OEACP et l'UE a développé une approche concertée de la gestion des connaissances qui comporte les éléments suivants : mise en évidence des bonnes pratiques et des enseignements tirés ; promotion de l'apprentissage entre pairs ; renforcement de la collaboration et de l'apprentissage entre parties prenantes des secteurs public et privé ; plus grande visibilité des plateformes de DSP de l'OEACP ; et renforcement de la capacité à impliquer des points de contact régionaux. Le travail soutenu d'ACP Business a abouti à la création d'une plateforme de gestion des connaissances dotée de plus de 1 000 ressources documentaires et la divulgation et diffusion de 15 bonnes pratiques. De la même manière, les efforts de partage des savoirs du programme FO4ACP/FO4ACP s'attachaient à reproduire et renforcer les bonnes pratiques et à la fois le nombre de visites de pairs et d'échanges.

La mise en œuvre de la stratégie de DSP 2015 peut également être exprimée en termes quantitatifs. À ce titre, une sélection d'indicateurs est reproduite ici. Par exemple, le » programme « Fit for Market » géré par COLEACP a fourni 6oo interventions d'assistance technique, 600 séances de formation de groupe et individuelles et 459 auto-évaluations de la durabilité[16]. Grâce à ces efforts, près de 3,5 millions de petits exploitants ont bénéficié du programme. Lors de sa première année de fonctionnement, le programme destiné aux entreprises des pays ACP a soutenu des organismes de promotion de l'investissement dans 5 pays, renforcé le cadre juridique et réglementaire des investissements dans 5 pays également, réalisé un soutien à la planification stratégique et des formations sur la qualité des infrastructures pour les secteurs prioritaires dans 6 pays et fourni un appui à 3 pays concernant les délocalisations de proximité et les chaînes de valeur mondiales. Le même programme s'est appuyé sur un vaste effort d'interventions directes et de sensibilisation du pays pour repérer et promouvoir 381 opportunités d'investissement.

Les efforts du programme FO4ACP/OPenACP mis en œuvre par l'IFAD et visant à accroître la capacité des organisations paysannes à amener des produits de leurs membres sur le marché se sont traduits par un apport de 420 000 tonnes métriques de produits de ces membres, évalués à 43,6 millions d'euros. Le Programme ACP-UE en faveur des minéraux du développement mis en œuvre par le PNUD a contribué à améliorer l'environnement commercial en corrigeant la législation régissant l'exploitation minière dans 2 pays ; à pourvoir 4 pays de cartes de données géospatiales ou de stocks et de formations sur ce type de données ; à formaliser les opérations de 8 coopératives ; et à munir 295 mineurs de cartes d'exploitation minière au Cameroun.

En outre, ce programme a aussi formé plus de 1 200 opérateurs d'entreprises d'exploitation minière artisanale et à petite échelle (entreprises EMAPE) pour augmenter leur productivité, accroître leurs revenus et avoir accès aux marchés et aux financements. De même, 222 autres entreprises EMAPE/coopératives ont été formées à la gestion entrepreneuriale et à des compétences techniques connexes, 104 entreprises EMAPE/coopératives ont pu accéder à des

[16] Les résultats spécifiques du programme « Fit for Market » sont tirés d'un échange de courriels avec COLECAP le 18 janvier.

subventions, à un crédit ou à d'autres produits financiers et 73 entreprises EMAPE ont été formées à la gestion des mines et des carrières, notamment à la gestion environnementale, à la santé au travail, à la sécurité et à la prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes. Le programme EURIZ a concédé des garanties à hauteur de 91,7 millions d'euros couvrant un total de 134,9 millions d'euros de nouveaux financements en faveur de 526 MPME. De même, la Facilité pour la réforme du climat d'investissement (ICR) a soutenu la participation de 2 078 personnes concernant l'environnement des entreprises et les conditions d'investissement ; produit 15 documents relatifs aux procédures et bonnes pratiques, manuels et/ou supports de formation et accompagné 54 institutions de financement du développement dans le renforcement de leurs capacités.

Plusieurs mises en garde doivent servir à nuancer les données statistiques remarquables relatives à la mise en œuvre du DSP. Premièrement, le volume disponible des financements au développement ne saurait couvrir l'étendue des échanges commerciaux de l'OEACP et de ses besoins en capacité d'investissement. Les 20 programmes menés dans le cadre du cycle de financement FED précédent, soit 17 programmes pour le 11e FED/ DSP intra-ACP et 3 autres dans le cadre d'autres ressources – DIRECCT, Fish4ACP (Réserve 11e FED intra-ACP) et « CreatiFI » – sont tous financés à partir d'une enveloppe de 600 millions d'euros. La moyenne nominale par intervention s'établit dont à 30 millions d'euros, en excluant l'impact du financement FED mis à profit[17]. L'impact potentiel est encore atténué par le fait que les interventions sont théoriquement réparties entre 79 pays bénéficiaires.

Deuxièmement, la mise en œuvre de la stratégie de DSP de l'OEACP a attiré une pléthore de partenaires de développement internationaux. Citons l'AFD/PROPARCO en France, SIDA en Suède, GIZ en Allemagne, SNV aux Pays-Bas, ENABEL en Belgique, CDP en Italie, AECID en Espagne, le British Council, l'IADB, la Banque mondiale, plusieurs banques de développement de l'OEACP (par exemple, la BAD, la CDB, etc.) et des organismes des Nations Unies (par exemple, le PNUD, le FENU/UNCDF, l'ONUDI, l'ITC, etc.). Par leur participation soutenue, ces partenaires de développement robustes soutiennent les besoins de Développement du Secteur Privé de l'OEACP, qui bénéficie ainsi d'un plan régional et national de cohésion exhaustif assurant un acheminement cohérent des différents partenaires de financement.

Troisièmement, la gestion des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques sont devenues pertinentes dans presque tous les projets mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de DSP actuelle. Cette approche systématique a abouti à une compréhension approfondie de la conception et de la gestion des interventions de DSP dans les pays de l'OEACP par des organismes de mise en œuvre. Ces expériences riches ont pour conséquence un renforcement de la capacité à diffuser la conception d'interventions de soutien au secteur privé par des partenaires d'exécution, financées dans le cadre de la stratégie de DSP de l'OEACP poursuivie. Une crainte associée à cela demeure : les interventions doivent être suffisamment catalytique pour produire des flux supplémentaires de mesures de soutien au DSP dans d'autres pays et régions et secteurs.

Quatrièmement, une considération supplémentaire devrait être apportée pour renforcer le cadre de gouvernance de la mise en œuvre du DSP de l'OEACP. Les bénéficiaires de l'OEACP sont généralement exclus des instances de surveillance chargées du suivi et de la conception de la mise en œuvre du DSP. Or, une intégration et présence plus importantes d'organismes du secteur privé de l'OEACP dans l'administration globale des stratégies de DSP procureraient deux avantages concrets. Premier avantage, l'expérience directe au niveau de l'entreprise accumulée par le Forum des affaires de l'OEACP pourrait fournir des renseignements en vue de concevoir des interventions, et enfin, d'obtenir des résultats tangibles. Deuxième avantage, les donateurs et les

[17] La valeur moyenne réelle de chaque programme financé dans le cadre de ce dispositif ouvert à toute l'OEACP est supérieure après prise en compte du financement supplémentaire maximisé par certains des outils financiers pris en charge.

partenaires de mise en oeuvre pourraient favoriser, en priorité, la diffusion de la gestion des connaissances et des bonnes pratiques à l'heure de concevoir et d'appliquer de futures initiatives de DSP. Ces recommandations coïncident pleinement avec le cadre de référence du Forum des affaires de l'OEACP. Elles préconisent toutefois, par ailleurs, de renforcer les capacités de cet organe global du secteur privé de l'OEACP et d'autres entités pour mener à bien leurs tâches respectives.

6. LA STRATÉGIE DE DSP (2023 – 2027)

La stratégie de DSP révisée de l'OEACP vise à offrir un cadre systématique et cohérent pour faire du secteur privé un acteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans les pays de l'OEACP. Pour poursuivre cette ambition globale, le secteur privé de l'OEACP doit être outillé pour contribuer à façonner un climat des affaires à travers un dialogue entre secteur public et privé. Pour formuler cette stratégie révisée, plusieurs éléments ont été pris en compte : la liste des facteurs mondiaux qui déterminent les échanges commerciaux et les investissements de l'OEACP ; les objectifs généraux de l'OEACP ; les défis en termes de développement que rencontrent les pays de l'OEACP ; la capacité institutionnelle de l'OEACP ; les enseignements tirés de la précédente stratégie de DSP de l'OEACP ; de même qu'une compréhension des bonnes pratiques observées dans les pays et régions de l'OEACP.

La stratégie actualisée de DSP énumère une série de piliers stratégiques que complètent plusieurs politiques sectorielles auxquelles accorder la priorité. Le document global cherche également à amener des approches opérationnelles pour faire avancer la mise en œuvre de cette stratégie. Afin de formuler de façon large l'idée maîtresse de la stratégie actualisée de DSP, nous présentons ci-dessous une synthèse des principaux défis à relever pour les MPME de l'OEACP. Le réexamen de la stratégie de DSP de l'OEACP cherche également à s'appuyer sur les recommandations du sommet des affaires de l'OEACP tenu en marge du 9e sommet de l'OEACP célébré à Nairobi au Kenya en décembre 2019. Organisée sous le thème « Industrialisation et participation du secteur privé en vue de la transformation économique des États ACP », cette rencontre de haut niveau entre secteur public et secteur privé a formulé une série de recommandations : (a) promouvoir la libre circulation des ressortissants des pays de l'OEACP, notamment dans le cadre de déplacements professionnels ; (b) promouvoir les investissements, l'entrepreneuriat et le développement du capital humain de la diaspora ; (c) étendre le capital-risque et le capital de départ pour les entrepreneuses et les jeunes entrepreneurs ; (d) promouvoir l'Industrie 4.0, l'intelligence artificielle et l'entrepreneuriat numérique ; (e) faire progresser l'industrialisation de l'agriculture ; (f) exploiter le potentiel de l'économie orange dans l'OEACP ; et fixer des calendriers de mise en œuvre à des fins de suivi des recommandations.

6.1 Principaux défis à relever pour les MPME de l'OEACP

Les entreprises de l'OEACP peuvent potentiellement stimuler le développement économique dans les régions et les pays respectifs de l'organisation. Mais cette perspective ne peut se concrétiser qu'à travers l'élaboration d'interventions ciblées et soutenues pour répondre aux défis systémiques que rencontrent les MPME de l'OEACP. Les grands défis auxquels sont confrontées ces MPME de l'OEACP incluent : un accès limité aux ressources (financières, technologiques, main-d'œuvre qualifiée, accès au marché et aux informations, à l'innovation et à la recherche-développement) ; un cadre réglementaire des échanges et des investissements sous-développés créant un environnement défavorable pour les affaires ; des infrastructures et des services limités pour les échanges physiques (électricité et logistique, par exemple, aggravées dans des États enclavés) ; une moindre compétitivité par rapport aux plus grandes entreprises en raison de coûts de transaction élevés et d'absence d'économies d'échelle et de périmètre ; des liens limités aux réseaux de production, de commercialisation, de distribution et technologiques ; un faible niveau d'inclusion

qui génère des coûts de financement supérieurs ; un appui limité au développement des entreprises ; et un parti pris contre le secteur informel. Dans leur exploration des marchés extérieurs, en particulier, avec l'intégration de chaînes de valeur à la fois mondiales et régionales, les MPME de l'OEACP sont confrontées au double défi de la compétitivité et de la connectivité des entreprises, à savoir la manière selon laquelle ces entreprises peuvent se relier aux chaînes de valeur.

6.2 Piliers stratégiques

Les progrès du Développement du Secteur Privé de l'OEACP se fondent sur quatre piliers stratégiques : (a) améliorer le climat des affaires dans l'OEACP ; (b) renforcer l'entrepreneuriat, la compétitivité, l'innovation et le développement des affaires dans l'OEACP ; (c) financer les MPME de l'OEACP ; et (d) favoriser un réel accès au marché pour les MPME de l'OEACP. Ces piliers stratégiques répondent à des domaines d'interventions spécifiques, mais se veulent aussi complémentaires et cohérents les uns avec les autres. La stratégie de DSP révisée introduit deux grands changements dans l'intitulé de ses piliers stratégiques par rapport à sa version précédente. Tout d'abord, l'innovation et la compétitivité viennent élargir le pilier consacré au renforcement de l'entrepreneuriat. Ce changement reflète à la fois l'émergence de l'innovation en tant que facteur clé au service du développement de l'entrepreneuriat et, plus généralement, de l'essor de l'activité propre à une entreprise ou à un secteur. Ensuite, la poursuite d'une plus grande compétitivité renvoie à une série d'interventions concertées et de longue durée, c'est-à-dire qu'elle peut facilement englober les quatre piliers stratégiques. Mais le fait de la placer dans le pilier consacré à l'entrepreneuriat révèle également que l'élaboration de stratégies sectorielles est depuis longtemps réclamée.

a. Améliorer le climat des affaires dans l'OEACP

Le bloc consacré aux interventions politiques implique de renforcer le cadre global de gouvernance (en ce compris les cadres juridiques et réglementaires). Ce faisant, les entreprises pourront prospérer dans un environnement politique stable et prévisible qui met à disposition les biens publics nécessaires au Développement du Secteur Privé. Le premier élément, et vraisemblablement le plus important, pour le Développement du Secteur Privé consiste à préserver et à renforcer ces deux cadres juridiques. Le rôle de l'État de droit dans le maintien de sociétés stables reste, en effet, primordial. Une série d'interventions spécifiques est requise pour venir appuyer le renforcement du cadre politique général visant à promouvoir le Développement du Secteur Privé.

Des biens publics essentiels incluent l'amélioration des infrastructures physiques à travers, entre autres, le recours aux partenariats public-privé (PPP) et la fourniture de services logistiques. Des infrastructures nécessaires aux échanges commerciaux renforcées peuvent stimuler la compétitivité commerciale et la capacité de production dans les pays de l'OEACP. Le déploiement d'une politique fiscale transparente et équitable est un autre aspect des mesures en faveur d'une coopération privé-public. Celle-ci doit encourager les investissements, surtout dans les industries à forte valeur, et parfaire le cadre politique des IDE, ainsi que renforcer les stratégies visant à mettre en lien les investisseurs étrangers et les entreprises nationales, axées par exemple sur les incitations fiscales et la facilitation du commerce. Pour veiller à ce que la main-d'œuvre et les ménages soient en bonne santé, il convient de consolider les systèmes de soins, notamment par le recours à des solutions fournies par le secteur privé.

Le deuxième élément a trait au renforcement de la capacité des gouvernements pour ébaucher des cadres politiques à long terme cohérents en faveur d'un développement et d'une industrialisation durables et inclusifs. Ces interventions peuvent chercher à mettre en place des mécanismes de règlement des conflits à l'intention des investisseurs, à définir des politiques de concurrence pour garantir des pratiques commerciales équitables et des marchés compétitifs, à instaurer des

organismes de réglementation sectoriels, par exemple dans l'énergie, les télécommunications, l'eau, la voirie et les institutions financières, à instaurer une législation dans des domaines comme la protection des travailleurs, les normes environnementales et la protection contre les pratiques discriminatoires et à établir les instances de régulation associées[18]. Outre le déploiement patiemment recherché de politiques de développement axées durabilité, il convient d'accroître la capacité des États de l'OEACP à mettre en œuvre des accords internationaux. Dans ce contexte, il convient de traduire les engagements inscrits dans l'Accord sur la facilitation des échanges, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le cadre mondial de la biodiversité adopté à la COP15 dans des livrables nationaux d'ores-et-déjà exploitables. Là est la priorité.

Renforcer l'efficacité administrative serait un troisième élément pour améliorer le climat des affaires dans l'OEACP. Il s'agira spécifiquement de simplifier la constitution et l'immatriculation des entreprises, de faciliter le paiement des droits de douane et des taxes professionnelles et de réduire les écueils administratifs. Plusieurs pays de l'organisation ont simplifié la réglementation relative aux MPME au moyen notamment d'un portail en ligne centralisé visant à faciliter l'accès aux informations et aux services de développement d'entreprises. Dans ce contexte, les expériences du Rwanda, où l'immatriculation des entreprises s'effectue dans le cadre de deux procédures réalisées sur trois jours, ou de la République de Maurice, première au classement des rapports de la série « Doing Business » (« Faire des affaires ») anciennement produits par la Banque mondiale, pourraient être reproduites dans absolument tous les États membres de l'OEACP. Plus concrètement, en République de Maurice, la constitution d'une entreprise était facilitée par l'automatisation de la délivrance d'autorisations au moyen d'un Système électronique. Le pays a également mis sur pied un mécanisme de dépôt de réclamations et toutes ces mesures ont accru la transparence des démarches et la facilitation du commerce[19]. Il serait recommandé de reproduire cette approche de la facilitation du commerce dans tous les pays de l'OEACP tout en encourageant une pleine intégration à l'économie formelle. Rappelons que 86 % du total des emplois en Afrique concernent le secteur informel[20].

Quatrième élément, comme énoncé au préalable, il s'agirait de tirer profit du dividende démographique de l'Afrique pour exploiter commercialement la pénurie de compétences qui guette les grands pays industrialisés. Cependant, pour aboutir, cette perspective prometteuse exige de développer des ressources humaines intrinsèques dans les pays de l'OEACP. Deux niveaux d'interventions peuvent être envisagés ici, à savoir : (a) investir dans l'enseignement supérieur pour encourager les compétences dans des industries à forte valeur ajoutée telles que les technologies de l'information et de la communication, l'industrie pharmaceutique, l'énergie verte et l'agriculture ; et (b) promouvoir la formation technique et professionnelle (TVET) dans les secteurs prometteurs sur le plan économique. À ce titre, des interventions comme la création de pactes de mobilité des compétences intrarégionales et de centres de formation régionaux pourraient être envisagées. Elles pourraient s'accompagner d'un dialogue institutionnel entre

---

[18] Ce schéma s'appuie sur la publication CNUCED (2011), *The Investment Policy Reviews – Shaping Investment Policies Around the World* (*Examen de la politique d'investissement : Comment élaborer les politiques d'investissement dans le monde*, en anglais), CNUCED, Genève.

[19] PwC Mauritius (2020), *Ease of Doing Business: Mauritius ranked among the 20 best places to do business in Africa and worldwide. (Des affaires avec aisance : la République de Maurice classée parmi les 20 meilleurs endroits pour faire des affaires en Afrique et dans le monde, en anglais).* www.pwc.com/mu/en/publications/doing-business-mauritius.html#:~:text=Africa%20and%20worldwide-,Mauritius%20ranked%20among%20the%2020%20best%20places%20to%20do%20business,country%20remains%201st%20in%20Africa.

[20] OIT (2020), *Report on employment in Africa (Re-Africa): Tackling the youth employment challenge (Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) : Relever le défi de l'emploi des jeunes, en anglais),*
Organisation internationale du travail, Genève, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms_753300.pdf.

décideurs politiques, secteur privé et établissements de formation afin de détecter les besoins en compétences et concevoir des programmes de formation sectoriels[21].

Le cinquième élément consisterait à encourager l'accès des MPME aux achats auprès de plus grandes entreprises et aux marchés publics grâce à des mécanismes de transparence, qui seraient au moins des seuils et des dérogations en fonction d'objectifs d'industrialisation et de développement durable. Cette approche suggérée est en accord avec l'initiative intitulée « Buy From ASEAN SMEs Pact » (Pacte en faveur des achats auprès des PME de l'ASEAN), portée par l'institut ERIA et l'OCDE (2014) afin d'inciter les grandes entreprises et les organismes publics à s'approvisionner davantage auprès de MPME. Le PNUE a apporté son soutien à l'examen et la révision des cadres juridiques régissant les marchés publics au Sénégal. Le résultat a été l'élaboration d'un nouveau cadre durable en la matière. Outre le fait de traiter les difficultés de développement du pays, un ensemble de réglementations et d'incitations a vu le jour pour accompagner le grand nombre de MPME sénégalaises, renforcer la question des capacités institutionnelles et promouvoir l'égalité entre hommes et femmes[22].

Sixièmement, il conviendra de promouvoir le cadre juridique visant à accroître les possibilités de financement des MPME. À cet égard, les mesures axées sur la technologie financière (fintech) et sur les services financiers novateurs pourraient répondre aux besoins des particuliers et des entreprises à faible revenu auparavant exclus. Les plateformes fintech, spécialisées en particulier dans les prêts entre particuliers et le financement participatif, ont connu une croissance rapide ces dernières années. De plus, l'emploi accru des méthodes de notation de crédit numériques associé au recours à des registres en ligne de garanties et des bureaux de crédit a contribué à faciliter l'accès aux données et informations financières. Afin d'accélérer l'utilisation des services de technologie financière, les politiques doivent être adoptées afin de promouvoir les plateformes et de services financiers numériques comme les transactions sécurisées, les paiements électroniques et le commerce électronique (e-commerce). En complément, il conviendrait d'accroître la capacité réglementaire et institutionnelle pour lutter contre la cybercriminalité et ainsi contribuer à accroître la confiance des consommateurs vis-à-vis des secteurs émergents de la fintech et du commerce numérique.

Le septième élément consisterait à établir et à renforcer des partenariats public-privé pour surveiller et examiner les politiques en matière d'échanges et d'investissements. Renforcer la position de ces organes consultatifs faciliterait une meilleure prise en main des stratégies nationales/régionales respectives de Développement du Secteur Privé. En outre, ces partenariats public-privé pourraient appliquer des mesures spécifiques comme l'augmentation de la compétitivité, de la productivité et des exportations des MPME, ou l'inclusion de l'égalité entre hommes et femmes et de la jeunesse, et ce afin de suivre la mise en œuvre de la stratégie de DSP.

Faciliter les investissements constitue, enfin, un facteur essentiel pour améliorer le climat des affaires dans l'OEACP. À cette fin, deux aspects demeurent cruciaux : adopter un cadre réglementaire qui favorise un plus grand volume d'investissements et accroître les efforts visant à promouvoir les investissements à travers des actions institutionnelles ciblées. La CNUCED (2022) cite l'exemple de l'Angola qui a introduit plusieurs mécanismes visant à faciliter les investissements. La République des Fidji, pour sa part, a adopté une législation instaurant des garanties de protection pour les investisseurs étrangers et harmonisé les obligations de communication d'informations incombant aux investisseurs locaux et étrangers. Et bien sûr, la plupart des pays de l'OEACP ont depuis longtemps recours aux incitations fiscales pour promouvoir les investissements. Plus

[21] Voir AUC/OECD (2022), *Africa's Development Dynamics 2022: Regional Value Chains for a Sustainable Recovery* (Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable), AUC, Addis Ababa/publications de l'OCDE, Paris https://doi.org/10.1787/2e3b97fd-en, dernière consultation le 8 mai 2023.

[22] Voir PNUE (2021), *Développer les Achats publics durables (APD) au Sénégal : Révision du cadre juridique.* Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nairobi.

récemment, l'Angola, le Botswana, Maurice et la Zambie ont tous proposé de nouvelles incitations fiscales. En parallèle, la libéralisation d'une série de secteurs pour l'investissement étranger représente, néanmoins, un outil politique largement utilisé. Des mesures renforcées de promotion de l'investissement viendraient adroitement compléter la modification du cadre politique. Il pourrait s'agir de favoriser l'utilisation de la numérisation pour établir un guichet unique pour traiter les demandes d'investissements et ainsi renforcer un processus transparent.

b. Renforcer l'entrepreneuriat, la compétitivité, l'innovation et le développement des affaires

Ce deuxième pilier stratégique se focalise sur une série d'interventions axées sur le renforcer l'entrepreneuriat, la compétitivité, l'innovation et le développement des affaires dans les pays de l'OEACP. Les interventions suggérées se concentrent principalement sur le renforcement de la fourniture ciblée de services de développement des entreprises ; l'amélioration des politiques d'innovation et des institutions d'accompagnement, l'augmentation de la compétitivité des entreprises grâce à l'intervention d'incubateurs et de conseillers, l'élaboration de politiques industrielles et l'accroissement des capacités des entreprises en matière de réglementation. Ces mesures de soutien visent toutes à renforcer la compétitivité des entreprises et, par suite, leur capacité à pénétrer de manière efficace de grands marchés d'exportation. Ce bloc d'interventions pourrait avoir comme importante contrepartie l'augmentation de la capacité des organismes du secteur privé à élaborer des politiques et les défendre, à nouer un dialogue réel avec les gouvernements et à réviser la mise en œuvre du DSP.

Les services de développement des entreprises incluent la conception de produits, les données et la connaissance du marché, la formation, les initiatives d'incubation et d'accélération et les services de conseil sur l'accès au financement. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités des organismes de soutien aux entreprises nationaux et régionaux. Des interventions plus spécifiques concernant ce pilier incluraient la réalisation d'études de diagnostic sur la croissance, l'investissement et le marché afin d'adopter les réponses politiques nationales appropriées ; la montée en compétence de la main-d'œuvre en investissant à long terme dans l'enseignement et la formation (par exemple dans les domaines STIM) et la consolidation de partenariats entre les entreprises et les organismes de développement des ressources humaines ; et la promotion des investissements dans les secteurs économiques dynamiques tout en établissant des liens en amont entre différents secteurs dans le cadre de regroupements.

Renforcer le système d'innovation demeure un outil politique de premier plan pour accroître la compétitivité commerciale. À cet égard, l'expérience récente de la République Dominicaine peut être un exemple à prendre en compte, voire à reproduire[23]. Cet État membre de CARIFORUM a élaboré le Plan d'action 2021-2024 de l'Agenda numérique 2030, articulé autour de 6 pôles : (a) cadre réglementaire et de gouvernance ; (b) connectivité et accès ; (c) administration numérique ; (d) aptitudes éducatives et numériques ; (e) économie numérique ; et (f) cybersécurité et innovation technologique. Progressant dans sa stratégie nationale, la République Dominicaine a bâti un partenariat d'innovation avec l'Espagne, des cours de formation adressés à des professionnels des États des Caraïbes étant impartis à l'école de commerce *Escuela de Organización Industrial* (EOI) en Espagne. Les ministères de l'Industrie et du Commerce respectifs des deux pays ont également conclu plusieurs accords pour encourager la numérisation dans le secteur industriel.

Il demeure impératif de promouvoir l'incubation de petites entreprises de l'OEACP afin de débloquer leur potentiel d'innovation. Afin de poursuivre cet objectif, une approche pourrait consister à nouer des partenariats avec de plus grandes entreprises en amont. Une autre tâche,

[23] La référence aux récentes politiques d'innovation de la République dominicaine s'appuie essentiellement sur la publication de la CNUCED (2022), *Industry 4.0 for Inclusive Development* (Industrie 4.0 pour un développement inclusif, en anglais), Genève, CNUCED.

complémentaire, pourrait consister à promouvoir les regroupement ou pôle pour faciliter les initiatives de collaboration en matière de production commune, de développement de produits, d'innovation, de distribution, de transports et d'expédition et de paiements numériques. Un autre aspect pourrait toutefois impliquer de renforcer les associations commerciales d'organismes de soutien aux entreprises et de MPME pour accompagner les actions collectives, la mise en réseau, la diffusion de pratiques d'excellence et pour fournir des services de soutien aux entreprises adaptés. Des partenariats avec des acteurs multinationaux des échanges et des investissements et la diaspora pourraient aussi inciter à encourager de nouvelles opportunités d'investissements d'échanges commerciaux, à transférer technologies et compétences et à consolider la connaissance et le développement du marché. Un dernier exemple du renforcement du processus de maturation des entreprises consiste à instaurer des écosystèmes entrepreneuriaux d'incubateurs, d'accélérateurs, de réseaux et d'observatoires des affaires tout en facilitant leur accès aux financements et aux capitaux auprès des établissements financiers.

Bâtir une politique industrielle constitue un quatrième axe d'intervention politique en vue d'améliorer l'entrepreneuriat, la compétitivité et l'innovation dans l'OEACP. La politique industrielle a été auparavant rejetée au motif qu'elle revenait à un « choix des gagnants » par les États. Des institutions financières internationales directives comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et les principaux donateurs bilatéraux ont aussi largement dissuadé d'en faire usage. L'on assiste toutefois à la résurgence d'une politique industrielle, avec des batteries de mesures politiques récentes dans les pays les plus industrialisés. Citons la loi sur la réduction de l'inflation, le plan de redressement et la loi sur les microprocesseurs et les sciences aux États-Unis, ou encore la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe et le Pacte vert européen dans l'Union européenne. Le Développement du Secteur Privé dans l'OEACP pourrait bénéficier de l'application de grandes recommandations tirées d'un rapport récent de l'OCDE sur la politique industrielle[24]. Il s'agirait notamment de : (a) rechercher les complémentarités entre instruments politiques ; (b) cibler des stratégies industrielles ; (c) promouvoir un changement industriel à vocation de transformation en mobilisant des instruments du côté de la demande ; et (d) réviser régulièrement la mise en œuvre des politiques ciblées.

Renforcer la capacité de conformité réglementaire des MPME, par exemple, au moyen de programmes de certification, de bonnes pratiques réglementaires et du recours régulier à des évaluations réglementaires, est un autre aspect de ce pilier stratégique visant à consolider l'entrepreneuriat, la compétitivité, l'innovation et le développement des affaires. Il demeure essentiel de renforcer toutes les aspects des infrastructures de qualité. Les efforts de l'OEACP peuvent déjà être observés dans le Programme TBT, achevé, et la nouvelle initiative ARSO/CROSQ/UNIDO. Des systèmes d'innovation améliorés pourraient donner naissance à de nouveaux produits ou processus de production. L'on pourrait donc investir dans des régimes de droits de propriété intellectuelle et des institutions de recherche et d'innovation pour dynamiser des systèmes d'innovation afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et de faire progresser les partenariats entre les milieux des affaires et universitaires. Certaines initiatives pourraient être ciblées pour stimuler les systèmes d'innovation dans les pays de l'OEACP. Citons le partenariat pour l'alliance des universités de recherche africaines (ARUAP), parrainé par le Royaume-Uni et qui visait à renforcer les collaborations dans la recherche entre le continent et ce pays européen ou le programme Horizon 2020 de l'UE qui finance des partenariats universitaires.

---

[24] Criscuolo, Chiara et al (2022), *An industrial policy framework for OECD countries: old debates, new perspectives* (Un cadre de politique industrielle pour les pays de l'OCDE : débats anciens et nouvelles perspectives, en anglais), OCDE, Paris. https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/0002217c-en.pdf?expires=1672058456&id=id&accname=guest&checksum=3698060DEFC7083EF0E41899A2FC05D9

Un dernier domaine dans lequel avancer concernant ce pilier stratégique consisterait à renforcer les capacités de recherche et de plaidoyer des instances du secteur privé de l'OEACP. La réalisation de cet objectif s'appuierait sur la promesse de l'Accord de Georgetown révisé (GTA) de faire bel et bien des acteurs du secteur privé de l'OEACP des partenaires de développement. Plus généralement, renforcer les organisations du secteur privé pourrait aussi mener à la création de plateformes de consultation public-privé sur les plans sectoriel et économique, à des fins de plaidoyer politique et pour servir de noyaux de connaissances. En outre, des regroupements favorisés au sein du secteur privé contribueraient au suivi des réformes des politiques économiques et de la mise sur pied de capacités de production et de réglementation.

c. Financer les MPME de l'OEACP

L'initiative du Partenariat mondial pour l'inclusion financière (GPFI) du G20 pourrait être mise à profit pour promouvoir l'inclusion financière dans les pays de l'OEACP. Les interventions spécifiques à introduire pourraient inclure le déploiement de programmes de garantie de crédit et de partage des risques pour réduire les risques financiers et donner un plus grand accès aux MPME à la finance traditionnelle et non traditionnelle à travers la création de projets innovants. L'emploi de biens meubles au titre de garanties et les plateformes de financement participatif en sont quelques exemples. Les registres en ligne de garanties pourraient débloquer l'accès des petites entreprises au financement par emprunt grâce au recours aux biens meubles comme les récoltes, le bétail, les machines, les équipements, les stocks et les créances. Ces outils financiers et technologiques, qui à la fois déverrouillent les investissements et augmentent la transparence du système de crédit, ont été mis sur pied avec le soutien financier de partenaires de développement internationaux en République dominicaine, au Ghana, au Liberia, au Nigeria, en Malawi, au Rwanda, à Sainte-Lucie, au Sénégal et en Sierra Leone[25].

Le financement participatif[26] représente une possibilité attractive pour faire progresser l'inclusion financière et pour répondre aux besoins spécifiques d'une nouvelle catégorie d'entrepreneurs, surtout des start-ups qui peuvent ne pas avoir d'historique de crédit ou de capital (ou les deux). Le marché du financement participatif n'en est qu'à ses débuts, mais il est prometteur puisque 344 millions de ménages sont estimés prendre part à des investissements dans des entreprises selon cette modalité. De même, il est anticipé que jusqu'à 96 milliards de dollars américains par an pourraient être injectés dans de tels investissements dans les pays en développement d'ici 2025. Une série d'interventions de soutien sont cependant requises pour faire du financement participatif une alternative viable au financement traditionnel via des prêts bancaires ou du capital-risque.

Les principaux facteurs qui ont facilité le financement participatif dans les pays développés incluent le renforcement du cadre réglementaire pour accueillir les progrès technologiques ; l'augmentation de la pénétration du marché des réseaux sociaux pour exploiter les tendances démographiques et technologiques afin de favoriser la collaboration et les mutations culturelles ; la promotion de marchés en ligne réglementés pour faciliter la formation de capital ; et favoriser la collaboration avec d'autres plateformes entrepreneuriales pour créer un canal d'opportunités et de supervision. Les recommandations de la Banque Mondiale adressées au Centre d'innovation pour le climat du Kenya soulignaient également l'importance majeure d'un soutien à la formation entrepreneuriale.

---

[25] Basé sur Love, Inessa et al (2013), *Collateral Registries for Movable Assets – Does Their Introduction Spur Firms' Access to Bank Finance?* (Les registres de garanties pour les biens meubles – Leur introduction stimule-t-elle l'accès des entreprises au financement bancaire ? en anglais). Document de travail de recherche stratégique 6477 de la Banque mondiale, Washington, DC et communiqué de presse de l'IFC, https://pressroom.ifc.org/all/pages/PressDetail.aspx?ID=16066.

[26] Cette partie sur le financement participatif s'appuie en grande mesure sur la publication de la Banque mondiale (2013), *Crowdfunding's Potential for the Developing World* (Le potentiel du financement participatif pour les pays en développement, en anglais), Washington, DC

Les entreprises et les entrepreneurs intéressés peuvent ainsi saisir des opportunités d'investissement reposant sur le financement participatif[27].

L'inclusion financière devrait également être étoffée dans la sphère numérique pour répondre aux besoins de groupes exclus, surtout les femmes et les jeunes. L'offre étendue de services financiers numériques devrait aussi être complétée par des initiatives de promotion de l'alphabétisation financière et de compétences en la matière, notamment chez les jeunes, les femmes et les start-ups. La promotion de l'inclusion financière fondée sur le numérique pourrait donc aussi se révéler un outil précieux pour protéger les groupes vulnérables comme les jeunes et les femmes et contribuer à leur autonomisation[28].

Développer les « obligations diaspora » et inciter à y recourir pourraient représenter un flux supplémentaire de financement pour les MPME. Le poids économique des envois de fonds dans la balance des paiements de la plupart des États de l'OEACP souligne le volume économiquement significatif des ressources financières émanant de la diaspora. Il semblerait, cependant, que ces envois financent soit des dépenses de consommation occasionnelle, soit des besoins sociaux urgents, dans l'éducation ou la santé par exemple. Sur les vingt dernières années, l'Éthiopie, le Kenya et le Nigeria ont tous introduit des « obligations diaspora » pour générer de nouveaux flux de financement issus de leurs communautés respectives de la diaspora. Peu de données permettent d'affirmer que ces efforts nationaux ont véritablement porté leurs fruits, d'où la recherche d'alternatives politiques. Gevorkyan (2021) a proposé d'instaurer une Banque de développement des migrations pour formaliser les transferts de fonds et faciliter l'apparition de mécanismes de financement durables à long terme.

Le programme d'investissement « Boost Africa » met en évidence le potentiel que peut offrir l'exploitation de partenariats plus étroits avec un grand nombre de banques de développement afin de promouvoir l'entrepreneuriat. L'initiative est un mécanisme mixte cofinancé par la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) qui vise à soutenir les jeunes entrepreneurs africains dans le secteur technologique et l'innovation. Le rapport « *State of Blended Finance 2020* » a enregistré 600 transactions de financement mixte à hauteur de 144 milliards de dollars américains à ce jour. L'Afrique subsaharienne représente 33 % de la valeur de toutes les transactions. Le même rapport indique que sur la période 2017-2019, cinq États membres de l'OEACP étaient dans le haut du classement en nombre de transactions, à savoir le Kenya (18 transactions) ; l'Ouganda (15) ; la Tanzanie (10) ; la Côte d'Ivoire (9) et le Sénégal (6)[29]. Le financement mixte a facilité une meilleure collaboration entre institutions de financement du développement. Il conviendrait donc de déployer des mesures ciblées pour promouvoir des partenariats avec la BEI, les membres de l'association des institutions européennes de financement du développement (EDFI) et les banques de développement de l'OEACP.

EDFI est active dans plusieurs pays de l'OEACP, plus particulièrement en Afrique subsaharienne à travers diverses interventions. Par exemple, la plateforme des MPME achemine des garanties du Fonds européen pour le développement durable (FEDD+) auprès d'intermédiaires financiers locaux pour réaffecter les prêts aux secteurs agricoles et manufacturiers[30]. EDFI gère également

---

[27] Ibid, p.83.

[28] Voir OECD (2021), G20/OCDE-INFE *Report on supporting financial resilience and transformation through digital financial literacy* (Rapport Comment accompagner la résilience financière et la transformation grâce à l'alphabétisation financière numérique, en anglais), www.oecd.org/finance/supporting-financial-resilience-and-transformation-through-digitalfinancial-literacy.htm.

[29] À consulter à l'adresse https://wfdfi.net/wp-content/uploads/2021/03/The_State_of_Blended_Finance_2020.pdf.

[30] L'EFSD+ constitue un volet essentiel du cadre d'investissement de l'UE pour l'action extérieure financé par les NDICI. Associé au Fonds de garantie relatif aux actions extérieures, l'EFSD+ soutient des banques de développement et des institutions de financement du développement privées pour financer un investissement de 53,45 milliards

des financements mixtes financés par le FED, avec des fonds alloués aux programmes ElectriFI (électrification rurale) et AgriFI (agroindustrie). Mais ces interventions de l'EDFI sont minuscules par rapport aux portefeuilles d'investissement gérés par les banques de développement nationales des pays de l'UE. Ces institutions de financement du développement comme Kreditanstalt für Wiederaufbau (Allemagne), COFIDES (Espagne), PROPARCO (France), BIO (Belgique) et Entrepreneurial Development Bank (Pays-Bas), devraient être incitées à élaborer des facilités de financement propres aux MPME de l'OEACP. La même approche de partenariat pourrait être étendue pour faire appel à des organisations philanthropiques, lesquelles ont investi 42,5 milliards de dollars américains entre 2016 et 2019.

Parmi les grandes banques de développement de l'OEACP, la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque de développement des Caraïbes ont élaboré des stratégies pour le secteur privé concernant les régions qui les constituent. Des institutions africaines de financement du développement comme la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (EBID/BIDC) et la Trade and Development Bank (TBD) participent activement à l'élaboration de politiques et concèdent également des prêts directs à des MPME. Le soutien accru des banques de développement de l'OEACP pourrait être obtenu en instaurant des plateformes politiques conjointes entre ces banques et les instances du secteur privé en vue de (a) renforcer la compétitivité et promouvoir le développement des échanges et des exportations ; (b) développer un financement plus accessible pour les MPME ; et (c) financer une capacité institutionnelle renforcée en faveur des instances du secteur privé et des organismes de soutien aux entreprises afin de mettre en œuvre des programmes de promotion des échanges et des investissements dans la région.

Indépendamment de l'origine, toutes les banques de développement pourraient soutenir l'essor du secteur privé de l'OEACP en dispensant une assistance technique pour garantir un meilleur accès au financement des MPME. Le soutien technique des banques de développement pourrait aider les MPME à ébaucher des besoins financiers sains et, par suite, à faciliter l'évaluation du crédit par les banques ; renforcer le contrôle comptable et financier pour faciliter la surveillance du crédit ; prodiguer des services de conseil pour que les intermédiaires financiers comprennent mieux les besoins des MPME ; et aider les instances du secteur privé à diffuser les bonnes pratiques en leur confiant ces services de conseil[31].

Les partenaires internationaux du développement cherchent à faire progresser le développement durable en octroyant des prêts assortis de conditions avantageuses et des financements par capitaux propres dans des investissements verts, sociaux et durables. Par exemple, la finance durable a été inscrite dans le Pacte vert pour l'Europe, en ce compris la promesse de soutenir les pays à revenu faible et intermédiaire pour qu'ils bénéficient d'un plus grand accès à la finance durable dans le cadre du NDICI[32]. La traduction de cette promesse s'est attachée dans un premier temps à développer une taxinomie d'investissements verts à l'échelle de l'UE et à adopter des exigences de transparence pour les MPME en dehors de celle-ci. Par ailleurs, plusieurs États membres de l'UE ont récemment lancé leurs propres initiatives nationales, à commencer par la France. Son programme d'obligations souveraines vertes inclut désormais une composante environnementale dans son aide. Afin de tirer parti de l'essor du soutien au financement du développement durable, il est impératif de solliciter des partenaires de développement supplémentaires. L'objectif est d'accroître le financement accordé aux entreprises de l'OEACP et de consolider les partenariats avec les institutions de financement du développement de l'organisation.

---

d'euros au titre du développement durable. Les garanties de prêt, le financement mixte et l'assistance technique se révèlent des instruments essentiels.

[31] Voir *Enhancing SME financing in ACP countries* - (Renforcer le financement des PME dans les pays ACP, en anglais), une étude technique de 2012 commandée par BizClim, Bruxelles.

[32] Voir Commission européenne (2021), *Communication de stratégie pour le financement de la transition vers une économie durable, COM (2021) 390 final* https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:9f5e7e95-df06-11eb-895a-01aa75ed71a1.0019.02/DOC_1&format=PDF

Enfin, les marchés de capitaux demeurent une source absolument essentielle pour le financement du secteur privé à l'échelle mondiale. Cette source de financement pour les MPME devrait acquérir de plus en plus d'importance compte tenu des très grands écarts de financement en vue de faire progresser les ODD. Un segment de marché intéressant concerne la progression rapide de l'émission d'obligations vertes, soit 578 milliards de dollars américains d'ici 2021[33]. Toutefois, le recours accru au financement des marchés de capitaux dans les pays de l'OEACP tend à être restreint en raison de la dimension limitée des économies. La forte aversion au risque des partenaires de développement traditionnels est une autre contrainte liée aux financements verts. En réponse à ces contraintes, il est essentiel de mettre sur pied des plateformes et des instruments de financement régionaux pour stimuler le financement des MPME. Une batterie de mesures pourrait venir compléter les progrès observés des instruments financiers régionaux. Citons des programmes de garantie de crédit publique ; la création de garanties mutuelles privées ; l'incitation de la participation des investisseurs du capital-risque et des investisseurs dits « providentiels » ; la fourniture de prêts fonction de la performance et de subventions pour l'innovation et la croissance verte ; un meilleur accès du secteur public-privé pour financer des partenariats en faveur de secteurs ciblés ; et l'octroi de subventions pour le renforcement de capacités et l'assistance technique pour étendre les activités de prêts, notamment à ceux traditionnellement financièrement exclus et marginalisés d'un point de vue économique.

d. Favoriser un réel accès au marché pour les MPME de l'OEACP

Une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) reste l'exemple le plus marquant d'un effort d'intégration régionale qui amène une transformation économique. Cet accord commercial continental associe la libéralisation des droits de douane à la levée des barrières réglementaires pour dynamiser le développement économique. Comme précédemment indiqué, le principal apport économique de l'ZLECAf devrait provenir de réformes de la réglementation des échanges commerciaux. Les gains provenant de mesures de facilitation des échanges sont estimés à 292 milliards de dollars américains d'ici 2035. Les gains supplémentaires devraient être issus des réformes de la réglementation des échanges commerciaux, notamment avec l'instauration de régimes communs pour l'Afrique continentale pour la protection sanitaire/phytosanitaire (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC), les droits de propriété intellectuelle, la réglementation nationale des services, la politique de concurrence et les marchés publics. Il serait recommandé de reproduire cette approche applicable au continent africain à d'autres processus d'intégration régionale dans l'OEACP, où les cadres réglementaires des échanges commerciaux restent sous-développés.

Renforcer les cadres réglementaires des échanges commerciaux régionaux demeure donc un impératif pour que les MPME de l'OEACP aient réellement plus accès au marché. Cet impératif est largement compris et accepté, mais il peut tout de même s'avérer nécessaire de donner la priorité aux régimes de réglementation des échanges s'agissant de secteurs économiques ayant une importance commerciale. La promotion de services professionnels, surtout des services déterminés, serait un domaine garant d'un potentiel commercial. À ce titre, faire progresser les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et réaliser des audits pour déterminer les capacités réglementaires commerciales seraient deux interventions essentielles. Plus généralement, les instances du secteur privé de l'OEACP pourraient consolider les régimes de réglementation des échanges commerciaux à travers le suivi des mesures non tarifaires, la surveillance des orientations réglementaires favorables et l'avancée des mesures correctives. Cependant, cette importante fonction de supervision et de plaidoyer doit s'appuyer sur un renforcement des capacités institutionnelles du secteur privé.

[33] Voir https://www.devex.com/news/devex-invested-how-africa-can-attract-more-climate-finance-105410, Les chiffres sont supérieurs dans la version consultée le 2 mai 2023.

Élaborer des stratégies d'exportation nationales constitue un autre volet de soutien d'un réel accès au marché pour les MPME de l'OEACP. Cette mesure de soutien serait particulièrement utile dans les secteurs exportateurs qui offrent un fort potentiel commercial. Le CCI (Centre pour le Commerce International (CCI/ITC) a mené un grand nombre de stratégies d'exportation nationales, notamment de pays de l'OEACP comme Belize, le Botswana, la Côte d'Ivoire, la Grenade, la Jamaïque, le Kenya, le Liberia, le Lesotho, l'Ouganda, le Mali, le Mozambique, Fidji, Maurice, la République Dominicaine, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines[34]. Les perspectives ouvertes par ces stratégies d'exportation nationales commandées à l'ITC pourraient être étendues en dotant d'autres pays de l'OEACP de ces outils et en développant des stratégies d'exportation régionales et continentales complémentaires.

Il est recommandé à l'OEACP d'accéder de façon unilatérale aux marchés publics de l'OCDE, évalués à 12 % du PIB de l'OCDE et à 6 990 milliards de dollars américains en 2021[35]. Une telle démarche qui vise l'accès non réciproque à un marché peut ne pas être aisée pour plusieurs raisons. En premier lieu, les pays de l'OCDE font du prosélytisme pour que les pays en développement rejoignent l'Accord OMC sur les marchés publics (GPA). Contrairement à l'Accord OMC sur les technologies de l'information (ATI), les avantages garantis en vertu de l'Accord sur les marchés publics sont limités à ses membres. C'est pourquoi des pays de l'OEACP comme la République de Maurice et la République des Seychelles envisagent de rejoindre le GPA. De plus, le cadre réglementaire qui régit l'accès effectif aux marchés publics de l'OCDE demeure extrêmement contraignant. Une approche initiale pourrait supposer de limiter l'accès aux 42 PMA de l'OEACP et ainsi de refléter les programmes unilatéraux correspondants pour les biens et les services. En outre, des seuils de l'OECD pourraient au moins être fixés pour réduire les normes réglementaires et faciliter ainsi l'entrée rapide aux MPME de l'OEACP.

Les négociations en vue d'un accord de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement ont été officiellement lancées en septembre 2020 et divers rapports suggèrent qu'elles devraient aboutir très prochainement. Les pourparlers multilatéraux visent à établir des références mondiales pour la facilitation de l'investissement, réduire l'incertitude réglementaire et favoriser les investissements grâce à des engagements internationaux sur les réformes nationales. Sur le modèle de la structure de l'Accord sur la facilitation des échanges, les membres de l'OMC désigneraient eux-mêmes leurs niveaux d'engagement respectifs et bénéficieraient d'un soutien au renforcement des capacités avant de retenir de nouvelles règles de facilitation de l'investissement. Dans ce contexte, le Développement du Secteur Privé de l'OEACP pourrait être encore dynamisé en ancrant les résultats des négociations de l'OMS dans les communautés économiques régionales. Il garantirait ainsi l'adoption des règles régionales de l'OEACP sur la facilitation de l'investissement.

De même, l'ajout de dispositions spécifiques dans les deux accords commerciaux bilatéraux et les processus d'intégration régionale pourraient faire progresser les intérêts des MPME de l'OEACP en lien avec les échanges et les investissements. Les accords commerciaux proposent de plus en plus d'établir un programme de travail pour exploiter les opportunités des MPME en matière d'échanges et d'investissements. Mais les accords de libre-échange (ALE) plus récents vont plus loin : ils inaugurent un comité pour intégrer des dispositions spécifiques sur les règles du commerce pour encourager les PME. L'ALE entre le Canada, les États-Unis et le Mexique prévoit notamment des clauses d'exception spécifiques concernant les PME pour certaines règles ou l'origine des marchés publics, les services, la propriété intellectuelle, le commerce et la main-d'œuvre, les échanges commerciaux et l'environnement et les bonnes pratiques réglementaires. Plusieurs initiatives d'intégration régionale de l'OEACP incluent des dispositions portant sur de nouveaux régimes réglementaires des échanges, mais le niveau de mise en œuvre reste sous-optimal.

[34] *ITC Trade Strategy Map* (Carte de ressources stratégiques de politique commerciale de l'ITC, en anglais), à l'adresse https://www.tradestrategymap.org.

[35] À partir de données de la Banque mondiale : https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=OE

L'insertion de dispositions propres aux MPME pourrait dynamiser et moderniser ces processus d'intégration régionale.
L'éventuelle négociation d'un accord économique et commercial exhaustif à l'échelle de l'OEACP constitue, cependant, un autre outil politique majeur pour renforcer un réel accès au marché de l'organisation. Des études techniques préalables ont proposé de possibles options pour approfondir l'intégration commerciale intra-ACP. Cet objectif pourrait être facilité en négociant des accords sectoriels axés au départ sur les huit sous-secteurs économiques préalablement mis en évidence ou en créant un accord commun sur les marchés publics. Une autre possibilité peu coûteuse par ailleurs pour affermir l'intégration commerciale dans toute l'OEACP pourrait consister à étendre automatiquement les concessions commerciales de toutes les configurations des APE en place à d'autres pays et régions de l'organisation. La promotion d'une coopération fonctionnelle pourrait aussi être déployée pour consolider l'intégration commerciale intra-ACP. L'exemple le plus parlant serait d'étendre la portée géographique de la plateforme africaine d'équipements médicaux pour en faire une facilité à l'échelle de toute l'OEACP. Les achats communs de produits pharmaceutiques pourraient être commercialement renforcés en élargissant la portée de la plateforme à la R-D et à la production de vaccins au niveau pan-régional. Une autre politique de promotion de la coopération commerciale intra-ACP consisterait à faciliter des liens plus étroits entre populations à travers des initiatives communes dans l'éducation, le tourisme, la culture et le sport.

Promouvoir des programmes de mise en valeur de marques régionales et nationales constitue un dernier élément pour renforcer un réel accès au marché. Des initiatives de promotion de l'image de marque pourraient contribuer à ce que les MPME de l'OEACP tirent une plus grande valeur économique des exportations. Le Programme de développement du secteur du rhum des Caraïbes financé par l'UE est un exemple qu'il conviendrait de reproduire. L'idée était d'aider les fabricants de la région pour passer de la production de rhum en gros à faible valeur (marchandise) au rhum mis en bouteille à prix élevé[36]. Le changement important en termes de production s'est accompagné d'un exercice important de mise en valeur de la marque axé sur le lancement d'une marque de rhum des Caraïbes authentique. Cette démarche concrète a contribué à la promotion d'une marque ombrelle englobant de multiples marques de producteurs relativement de petite taille pour véritablement distinguer leurs produits du rhum de « qualité » de la masse de produits du rhum indifférenciés.

6.3 Stratégies sectorielles

Huit sous-secteurs économiques dans lesquels les pays ACP pourraient envisager de développer des stratégies sectorielles ont été identifiés. Le déploiement de ces politiques cohérentes viendrait compléter l'orientation générale à donner aux stratégies de Développement du Secteur Privé (DSP) des pays ACP. Les huit sous-secteurs sont les suivants : industries créatives, services professionnels, partenariat pour les compétences en matière de soins infirmiers, commerce numérique, transition verte, chaîne de valeurs agricole, tourisme durable et économie bleue. Ces secteurs d'activité économique ont été sélectionnés dans le cadre d'un traitement prioritaire en raison d'un certain nombre de facteurs, à savoir : (a) leur grande importance commerciale, d'où un fort potentiel pour alimenter la croissance économique des pays ACP ; (b) leur contribution potentielle à l'avancement du développement durable au sein des pays ACP ; et (c), l'alignement avec la stratégie économique des pays ACP précédemment énoncée.

Afin de souligner la nécessité d'élaborer des stratégies sectorielles, il serait également utile de traiter ces catégories économiques comme des flux de valeurs complets plutôt que de tout miser sur les produits. Par exemple, la transition verte englobe la production de différents biens et services : de

[36] Voir Corinna Braun-Munzinger et Paul Goodison (2010), *Trade and production adjustments in ACP countries - Lessons from the Caribbean Rum Programme (Échanges commerciaux et ajustements de la production dans les pays ACP - Enseignements tirés du Programme Rhum des Caraïbes, en anglais),* ECDPM Discussion Paper 97, Maastricht.

l'énergie, des engrais et des produits alimentaires aux services d'ingénierie, en passant par les services liés à l'exploitation minière et à la fabrication, sans oublier les services environnementaux. De même, le partenariat pour la promotion des compétences en matière de soins infirmiers doit être considéré comme la combinaison de sous-ensemble de services professionnels (CPC 93191) avec les services d'enseignement supérieur (CPC 932)[37]. Il en va de même pour le commerce numérique. Il s'agit d'un moyen de négocier des affaires et non pas d'un simple ensemble de services distincts.

a. Industries créatives et culturelles

Les industries créatives et culturelles (ICC), également baptisées « économie orange », englobent les films, la musique, l'animation, les festivals, l'édition, la mode, la peinture, l'art, l'artisanat et les produits traditionnels. Ces dernières constituent une vaste zone de développement prometteur vis-à-vis des perspectives commerciales des pays ACP. Selon la CNUCED, les exportations mondiales de services créatifs sont passées de 487 milliards de dollars américains à près de 1 100 milliards de dollars américains sur la période 2010-2020 et représentaient 3,1 % du PIB mondial en 2020.[38] Afin d'honorer cette vaste promesse économique, un certain nombre d'interventions spécifiques sont nécessaires, notamment :

- renforcer les politiques visant à faire progresser le cadre réglementaire commercial favorable aux industries créatives, notamment les incitations fiscales, les régimes d'exonération des droits de douane sur les intrants, la protection sociale, le régime des droits de propriété intellectuelle (gestion des droits et politiques de lutte contre le piratage), les mesures visant à faciliter la circulation du personnel et des équipements (cf. Système de carnet de l'ATA) et l'adoption de règlements intrarégionaux pour promouvoir le commerce régional de biens et de services culturels ;

- améliorer les infrastructures de soutien telles que la formation et l'entrepreneuriat culturel, améliorer les installations et développer le marketing et l'image de marque à destination des biens et services créatifs, créer des plateformes numériques régionales (notamment des bases de données d'experts ICC) afin de diffuser des contenus créatifs (« plateformisation des contenus ») ;

- développer des pôles d'incubation/des programmes d'accélération/des regroupements, notamment en renforçant les partenariats avec des établissements de formation universitaire et les organisations de soutien au développement des entreprises afin de promouvoir la formation aux modèles commerciaux pour les entreprises créatives, la gestion de la propriété intellectuelle et d'autres cadres juridiques en lien avec les ICC ;

- promouvoir la création de groupes industriels régionaux (y compris des plateformes d'échange) dans l'optique de promouvoir des normes ainsi qu'une certification commune, mais aussi défendre des politiques par le biais de partenariats public-privé ;

- apporter un soutien financier aux producteurs créatifs ainsi qu'aux institutions de soutien aux entreprises, notamment par le biais d'un financement non remboursable, axé sur le développement de produits, la distribution et les activités de marketing/promotion.

b. Services professionnels

[37] Le label CPC affecté aux différentes catégories de services reflète GATS W/120 liste, MTN.GNS/W/120, 10 juillet 1991.

[38] CNUCED (2022), *Perspectives de l'économie créative 2022 – l'année internationale de l'économie créative au service du développement durable : promouvoir la résilience des secteurs de la création*, CNUCED, Genève.

Le marché mondial des services professionnels devrait passer de 6 041 milliards de dollars américains en 2021 à 9 650 milliards de dollars américains en 2026[39]. Les principaux types de services professionnels sont les services de conception, de recherche, de promotion et de conseils, les services juridiques, les services comptables ainsi que tous les autres services professionnels scientifiques et techniques. Au-delà de leur immense valeur économique, les services professionnels jouent un rôle important dans le fonctionnement des économies modernes puisqu'ils contribuent directement et indirectement à la croissance économique, notamment à travers la réduction des coûts de transaction et l'apport de nouvelles connaissances dans d'autres industries.

Afin d'exploiter les perspectives commerciales en plein essor des services professionnels, il faudra développer et mettre en place les interventions suivantes :

- promouvoir la reconnaissance mutuelle des qualifications, des règlements et des licences, mais aussi habiliter les organismes professionnels à apporter des conseils lors des négociations des ARM ;

- cibler les principaux marchés géographiques et secteurs économiques, à travers l'intégration de contributions cohérentes de la part des associations professionnelles, des agences de développement et des organisations de soutien aux entreprises ;

- procéder à une évaluation réglementaire afin d'identifier les principales interventions à prendre en compte dans le cadre juridique renforcé et établir une feuille de route visant à répondre aux besoins identifiés, notamment en matière d'accréditation, de certification et de qualification ; et

- promouvoir les aptitudes et compétences des employés vis-à-vis des niches/marchés cibles, à travers l'approfondissement de partenariats avec des organismes universitaires et de formation.

c. Partenariat en matière de soins de santé

Les estimations de l'OMS indiquent qu'il manquait 5,9 millions d'infirmières en 2018, cette pénurie chronique mondiale devant s'accroître nettement dans les pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire (OMS (2020). La pénurie de personnel infirmier dans les pays de l'OCDE reflète un problème plus profond de pénurie aigüe de main-d'œuvre, qui selon les estimations, se traduira par une diminution de 95 millions de personnes en âge de travailler en Europe en 2050, si l'on compare aux chiffres de 2015 [Kenny et Yang, 2021]. Les auteurs affirment également que l'UE et le Royaume-Uni auront besoin de 44 millions de travailleurs de plus d'ici 2050, en sus de ceux qu'amèneront les vagues d'immigration dans des conditions d'activité normales. En revanche, en 2019, 60 % de la population africaine a moins de 25 ans, d'où des possibilités économiques de faire progresser l'industrialisation du continent et l'exportation de services professionnels.

Une étude hypothétique d'un partenariat de compétences entre le Royaume-Uni et le Malawi à propos du personnel de soin [Anderson, McKee et Tablot, 2016] a mis en évidence un flux d'avantages : réduction des coûts de formation et de recrutement pour le Royaume-Uni et réception des coûts de formation subventionnés au profit du personnel soignant à destination du Malawi, augmentation du pool d'infirmiers formés, amélioration des installations de formation, réduction des pertes économiques dues à la fuite des cerveaux. Les infirmiers participants bénéficient également directement de plus grandes opportunités d'emploi, d'une formation de qualité internationale et d'une forte augmentation des revenus tout au long de leur vie. En outre,

[39] Business Research Company (2022), *Professional Services Global Market Report 2022* (*Rapport sur le marché mondial des services professionnels 2022*, en anglais), disponible sur https://www.reportlinker.com/p06193730/Professional-Services-Global-Market-Report.html.

une communication récente de la CE à propos de la stratégie mondiale en matière de santé est très prometteuse pour la poursuite des partenariats de soins de santé, car elle inclut les objectifs spécifiques suivants : a) favoriser des accords de mobilité mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires ; b) aider les pays partenaires à former, recruter et mettre en service des travailleurs de la santé et assurer leur développement professionnel ; et c) soutenir les partenariats pour mieux comprendre les besoins en compétences spécifiques dans le domaine de la santé et des soins et élaborer des solutions de formations pertinentes[40].

Afin d'exploiter l'immense potentiel de possibilités commerciales offertes par les partenariats en matière de soins de santé, les pays de l'OEACP pourraient faire progresser le développement des compétences afin d'exploiter une main-d'œuvre jeune et dynamique et de profiter, sur le plan économique, des graves pénuries de main-d'œuvre observées dans le Nord. Un partenariat au profit des soins de santé pourrait être maintenu, s'il respecte des mesures complémentaires et cohérentes :

(a) garantir un accès effectif au marché (Mode IV) pour les infirmiers des pays de l'OEACP afin qu'ils puissent entrer dans les pays industrialisés, avec une durée de contrat et de séjour, pouvant aller jusqu'à 36 mois ;

(b) faciliter les négociations d'accords de reconnaissance mutuelle entre les pays de l'OEACP et les organismes professionnels des partenaires commerciaux, afin de faciliter la certification immédiate ;

(c) obtenir un financement des pays industrialisés afin de développer les installations de formation des infirmiers des pays de l'OEACP, dans l'optique de satisfaire d'abord la demande de ceux-ci et ensuite d'accueillir des ressortissants de pays tiers ; et

(d) encourager l'inscription d'étudiants de pays tiers dans les établissements de formation aux soins infirmiers des pays de l'OEACP, à partir du paiement des frais de scolarité complets et conformes au marché. Par exemple, le programme Horizon 2020 de l'UE pourrait être chargé du financement des frais de scolarité des ressortissants de l'UE. Le flux de revenus supplémentaires pourrait soutenir le financement durable d'établissements dédiés à la formation des infirmiers des pays de l'OEACP et stimuler le développement et la fourniture de services éducatifs pilotés par le secteur privé.

d. Commerce numérique

La nature et le volume du commerce transfrontalier sont de plus en plus stimulés par les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que par les nouveaux marchés et plateformes numériques. Selon l'OMC, cette nouvelle donne mondiale se traduit par une modalité désormais essentiellement numérique du commerce, laquelle devrait continuer à se développer. Le commerce numérique offre des avantages considérables aux pays en développement : réduction des coûts commerciaux et création de nouveaux débouchés pour atteindre les consommateurs du monde entier, tremplin au développement de nouveaux services numériques, transformation du commerce de biens en exportations de services numériques et multiplication de nouvelles opportunités commerciales dans la chaîne de valeur mondialisée[41]. Cette perspective est particulièrement attrayante pour les petites économies vulnérables et pauvres des pays de l'OEACP, étant donné que leurs coûts commerciaux structurellement élevés nuisent à la compétitivité commerciale et entraînent une forte dépendance vis-à-vis des produits de base, ainsi qu'une production et des marchés d'exportation peu diversifiés.

[40] CE (2022), *Communication, Stratégie de l'UE en matière de santé mondiale*, COM (2022) 675 final.

[41] Meltzer, Joshua (2018), *Une politique commerciale numérique à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes*, IDB Note technique 1483.

La promesse visant à améliorer le commerce numérique est encore plus pertinente sur le plan commercial pour certains biens et services. Le commerce numérique se retrouve plus facilement dans les services commerciaux où les obstacles structurels traditionnels tels que le transport, les procédures douanières et les canaux de distribution peuvent être surmontés par des seuils d'entrées faciles sur le marché. La promotion du commerce numérique peut également favoriser la poursuite d'un certain nombre d'objectifs non commerciaux essentiels, tels que l'autonomisation des femmes, la réduction des inégalités économiques et le développement économique. Les jeunes ressortissants des pays de l'OEACP compétents en matière de technologie sont susceptibles de jouer le rôle de catalyseurs au profit d'une croissance accrue des paiements numériques à l'avenir.

Afin d'exploiter les vastes possibilités commerciales offertes par le commerce numérique, il faut adopter les mesures et stratégies de soutien suivantes :

- développer un cadre réglementaire numérique en sécurisant les transferts transfrontaliers de données, en protégeant les données personnelles ainsi que les droits de consommateurs sur les plateformes numériques, en surveillant et en luttant contre la cybercriminalité et en reconnaissant les certificats relatifs aux transactions électroniques ;

- encourager et permettre aux entreprises d'adopter des normes et de se conformer à des règlements techniques et rendre accessibles les informations sur les normes et règlements techniques accessibles aux entreprises ;

- diffuser les meilleures normes internationales actuellement déployées par les pays en développement ;

- encourager les écosystèmes entrepreneuriaux et accélérer l'orientation des entreprises technologiques, par le biais de pépinières d'entreprises, d'accélérateurs, de réseaux d'entreprises et d'observatoires de l'écosystème numérique, comme l'illustre l'exemple de South Africa Innovation Support (SAIS), qui relie les entrepreneurs technologiques aux capitaux, aux compétences et aux marchés[42] ;

- promouvoir les initiatives en faveur du soutien de l'éducation, la formation, le transfert de connaissances et d'expertise en matière d'intelligence artificielle et d'autres technologies numériques pertinentes, notamment en aidant les organisations régionales et nationales du secteur des TIC et du numérique à évaluer les besoins et mettre en place des mesures dans l'optique de renforcer les capacités ; et

- renforcer les liens entre les entreprises basées sur le numérique et les systèmes nationaux d'éducation, de recherche et d'innovation.

e. Transition verte

Le marché mondial du commerce des ressources naturelles lié à la durabilité (soit l'énergie, la sylviculture, l'alimentation et l'agriculture, l'eau et les métaux) devrait être évalué à 4 200 milliards de dollars américains d'ici 2050[43]. Sur le plan commercial, l'énergie constitue probablement l'élément le plus attrayant de ce nouveau pôle économique. Le potentiel d'énergie renouvelable de l'Afrique est estimé à plus de 10 térawatts d'énergie solaire, 350 gigawatts d'énergie hydroélectrique, 10 gigawatts d'énergie éolienne et plus de 20 gigawatts d'énergie géothermique (IRENA et BAD 2022). Comme l'a suggéré l'un des principaux économistes du développement de l'Afrique, cet

[42] Voir https://www.saisprogramme.org/about-sais pour en savoir plus sur les initiatives proposées par la SAIS.
[43] Voir WBCSD (2010), *Vision for 2050 – the new agenda for business* (*Visions pour 2050 – le nouvel agenda des entreprises*, en anglais), WBCSD, Genève.

énorme potentiel d'énergie renouvelable pourrait stimuler la fabrication d'hydrogène vert, d'ammoniac vert et à terme, d'engrais sans carbone, ce qui redonnerait à ce continent son statut de chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale décarbonée[44].

Le développement de l'économie verte au sein des pays de l'OEACP implique la mise en place des mesures suivantes :

- promouvoir les sources de carburant vert comme l'hydrogène, pour stimuler une industrialisation à faible émission carbone, en élaborant des stratégies sectorielles globales à long terme, notamment des cadres réglementaires, des capacités institutionnelles et des interventions en faveur du développement des entreprises ;

- promouvoir le développement de l'économie circulaire en établissant des objectifs de recyclage, des règles d'éco-emballage et des réglementations afin de régir les garanties des fabricants, à travers l'adoption de réglementation douanière, visant à faciliter la réparation des biens et faire progresser la convergence réglementaire avec les principaux partenaires commerciaux, relatives aux classifications de recyclage et aux règles de conception des produits afin d'éviter d'imposer des coûts supplémentaires aux entreprises ;

- aider les entreprises à améliorer la durabilité des intrants de la chaîne d'approvisionnement en renforçant leur capacité à se conformer aux réglementations des principaux partenaires commerciaux en matière de changements climatiques et de droits humains pour les biens et services importés (cf. Processus de certification des diamants de Kimberley dirigé par les États-Unis et approches systémiques telles que la loi britannique sur l'esclavage moderne, en plus des directives européennes susmentionnées) ;

- soutenir les innovations technologiques et le transfert de technologie pour faire progresser la transition économique des chaînes de valeur mondiales et promouvoir les écosystèmes d'innovation locaux, notamment en incluant les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés dans la conception, la mise en œuvre des projets et les organes consultatifs ;

- promouvoir la coopération internationale en matière d'innovation, par exemple par le biais de programmes de partenariat, de formations, d'échanges de politiques et de bonnes pratiques[45] ;

- promouvoir les marchés publics écologiques, par exemple en subordonnant les appels d'offres au respect de normes environnementales et en aidant les entreprises à respecter leurs engagements vis-à-vis d'émissions nettes zéro et à publier des plans de réduction des émissions de carbone ;

- développer des plates-formes de partage des connaissances afin de promouvoir l'utilisation des ressources naturelles disponibles, d'accroître les investissements liés à l'énergie et de diffuser les bonnes pratiques à l'intention des décideurs politiques et des opérateurs économiques privés ;

- mettre en œuvre des politiques industrielles vertes, notamment des mesures d'incitation en faveur du contenu local, des initiatives d'incubation d'entreprises, un soutien à la recherche et au développement, la promotion de pôles industriels à faible intensité de carbone, des initiatives de développement des compétences vertes, des politiques fiscales adaptées visant à attirer les investissements afin de favoriser les start-up et les écosystèmes

[44] Lopes, Carlos (2022), *L'Afrique doit s'en tenir aux énergies renouvelables malgré la tentation du gaz*, The Africa Report.
[45] Le programme d'efficacité énergétique de la République de Maurice, déjà mis en œuvre dans d'autres pays de l'océan Indien, devrait être envisagé par les autres pays de l'OEACP.

industriels autour des services à faible intensité de carbone (cf. Programme sud-africain d'approvisionnement des producteurs indépendants d'énergie renouvelable [REIPPPP]) ;

- faciliter le développement des investissements dans les énergies renouvelables et le développement de leur marché par le renforcement des capacités et le partage des connaissances, y compris l'apprentissage entre pairs ;

- appliquer l'innovation financière par le biais d'instruments tels que la finance mixte, la fintech et les solutions financières numériques pour permettre la mise en place de systèmes de tarification et de paiement visant à soutenir la mise en œuvre de solutions d'économie verte, en particulier dans les régions éloignées ; et

- reproduire, dans la mesure du possible, la structure de l'UE, qui a élaboré une série de règlements (critères d'harmonisation pour les biocarburants ; normes volontaires pour les biocarburants durables, les bioliquides et les carburants issus de la biomasse ; certificats de production pour les énergies renouvelables ; subventions ; et certificats de garantie d'origine des énergies renouvelables). En plus de l'élaboration de normes et de règles pour la connexion au réseau, la conception de directives d'interconnexion pour les différentes technologies d'énergie renouvelable et la capacité de production, et l'élaboration de politiques d'interconnexion harmonisées qui permettent l'autoproduction.

f. Chaînes de valeur agricole

La plupart des pays de l'OEACP restent dépendants des produits agricoles ou ne retirent qu'une valeur limitée de la production et des exportations agricoles. Par conséquent, ce défi consiste à mettre en place des mesures et un soutien politiques afin d'accroître la valeur du secteur agricole. La poursuite de cette tâche devrait être intégrée à un processus d'internalisation de la diffusion des avantages du développement engendrés par l'agriculture. Par exemple, le soutien des coopératives et des organisations de producteurs reste un facteur clé essentiel dans le développement des chaînes de valeur. Ces organismes collectifs agissent souvent comme des pourvoyeurs d'assistance technique et de services de vulgarisation, des moteurs d'investissement dans les infrastructures de soutien (stockage réfrigéré dans des entrepôts, machines-outils, etc.). En outre, les organisations collectives d'agriculteurs permettent d'accroître le pouvoir de négociation des prix à l'achat et à la vente et contribuent à la diffusion de pratiques agricoles saines. Pour finir, le conflit en Ukraine ainsi que la flambée des prix des denrées alimentaires et des intrants qui en a découlé soulignent à nouveau l'importance pour les pays de l'OEACP d'appliquer des mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire.

Renforcer la chaîne de valeur agricole des pays de l'OEACP devrait impliquer les interventions politiques suivantes :

- améliorer l'accès des femmes à la propriété foncière, compte tenu de la contribution importante qu'elles apportent à la production agricole. Les taux de discrimination à l'égard des femmes dans dix pays d'Afrique de l'Ouest restent élevés ou très élevés. Par exemple, au Burkina Faso, au Cap Vert, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Mali et au Sénégal, les femmes représentent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole, mais seulement 8 % des propriétaires fonciers. Ces disparités entre les sexes s'expliquent principalement par la prédominance de lois coutumières discriminatoires et de cadres législatifs mal appliqués, qui régissent la terre et la propriété. Par exemple, le code foncier rural du Bénin (2007) accorde l'égalité des droits de propriété foncière, mais le droit coutumier stipule que seuls les hommes peuvent hériter des terres[46].

[46] AUC/OCDE (2022), *Africa's Development Dynamics 2022 - Regional Value Chains for a Sustainable Recovery (Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, en anglais)

- renforcer la coopération internationale et les partenariats des secteurs publics-privés est primordial pour améliorer les connaissances techniques et le développement des marchés locaux. Par exemple, le Programme de soutien à la production, à la diversification des exportations et à la substitution des importations (PRODESI) du gouvernement angolais vise à diversifier l'économie afin de réduire la dépendance vis-à-vis des exportations de pétrole. Ainsi, PRODESI renforce les capacités locales par le biais d'initiatives telles que le développement d'une plateforme numérique. Grâce au soutien de l'Union européenne, le programme fournit des informations sur les marchés locaux et internationaux ainsi que le système de traçabilité des produits (UE, 2020). Depuis 2019, le PRODESI a contribué à fournir plus de 60 000 emplois grâce à 807 projets soutenant les chaînes de valeur agricoles (ANGOP, 2021). Le projet de partenariat entre la Guinée-Bissau et l'Union européenne ACTIVA-PAIDR., en est un autre exemple. Ce projet vise à développer des marchés locaux durables en améliorant les connaissances techniques et la mécanisation agricole. Il a conduit à une augmentation de la production céréalière d'environ 85 %.(Camões Instituto, 2021)[47] ;

- développer des produits alimentaires traditionnels, comme le teff, la céréale éthiopienne traditionnelle sans gluten, afin d'accroître la valeur des exportations et les revenus des agriculteurs en accordant une importance majeure à l'amélioration du mode de vie et à la durabilité. Les interventions spécifiques pourraient amener à générer des revenus plus importants pour les agriculteurs, notamment par le biais de l'enregistrement des indicateurs géographiques et d'autres outils de propriété intellectuelle et à travers le développement de campagnes de promotion ;

- soutenir le développement des réseaux d'agriculteurs et l'utilisation des services d'information mobiles au profit de la connaissance du marché, de la gestion des terres et des services de vulgarisation locaux, des délais de livraison des marchandises (cf. Service de messagerie par SMS du Syndicat Zambia National Farmers Union pour en savoir plus sur les prix des produits de base des agriculteurs et les systèmes de transport électronique complémentaire) ;

- développer les infrastructures routières, le haut débit mobile et les services logistiques pour assurer une connectivité efficace entre la ferme et le marché ;

- améliorer l'accès au financement des agro-entreprises et des coopératives agricoles, par exemple en utilisant des fonds d'encouragement, des subventions et des prêts à taux réduit pour améliorer la compétitivité, à travers l'investissement dans de nouveaux équipements et le développement de nouvelles méthodes de production ;

- promouvoir des liens commerciaux viables entre les agro-entreprises et les coopératives agricoles, et améliorer la sécurité et la qualité des aliments ;

- aider les agriculteurs à assurer la sécurité alimentaire, notamment en utilisant la technologie afin de prouver la traçabilité, la gestion des risques et l'éradication des maladies animales et végétales ;

- promouvoir le développement de nouvelles plateformes de distribution basées sur la technologie, par exemple en facilitant l'émergence de bourses de marchandises, d'interactions directes entre acheteurs et vendeurs et de services d'abonnement, et en encourageant les partenariats par le biais d'incubateurs et d'agrégateurs basés sur la technologie ;

[47] ibid.

- promouvoir la certification des MPME afin de se conformer aux réglementations des principaux partenaires commerciaux et d'accroître la valeur des exportations, par le biais, entre autres, des normes HACCP et ISO, ainsi que des aliments traditionnels et biologiques ;

- promouvoir les MPME afin de tirer profit de la grande valeur des exportations grâce au financement de la modernisation des usines, à la promotion des marques et à la consolidation des associations de producteurs (cf. Le projet Rhum des Caraïbes a permis de passer d'une exportation de rhum en vrac à une exportation en bouteille de marque) ;

- exploiter les connaissances traditionnelles et la biodiversité pour développer de nouveaux produits exportables à travers l'élaboration d'un cadre réglementaire et des stratégies visant à encourager les investissements, tout en protégeant les ressources naturelles grâce à des capacités de conformité renforcées dans le but de garantir l'application des réglementations ;

- promouvoir l'esprit d'entreprise des jeunes dans l'agriculture en invoquant des politiques telles que l'offre de stages pour les jeunes, l'exemption des jeunes entrepreneurs des frais de licence commerciale et la réduction de leurs taux d'imposition. Les exemples nationaux des pays de l'OEACP cités par la FAO comprennent la stratégie nationale de l'Ouganda destiné à l'emploi des jeunes dans l'agriculture, qui s'appuie sur le partenariat du gouvernement avec le secteur privé et les organisations de la société civile pour mettre en œuvre des mesures de soutien. Pour citer un autre cas de figure, la Fédération rwandaise du secteur privé conseille les jeunes entrepreneurs sur la création d'entreprises et facilite leur engagement avec les agences gouvernementales sur des questions telles que les frais et les taxes[48]. Il faudra rechercher une forme de soutien au développement international pour mettre en place les initiatives évoquées dans ces exemples des pays de l'OEACP, afin de promouvoir l'esprit d'entreprise des jeunes parmi les membres de l'Organisation.

g. Tourisme durable

La priorité accordée à la durabilité de l'environnement naturel et culturel met en évidence la contribution importante du tourisme, compte tenu de la dépendance du secteur économique à l'égard de paysages intacts et d'un patrimoine local accessible[49]. En outre, l'industrie du tourisme repose sur la consommation de ressources naturelles telles que l'eau et l'énergie et sur l'utilisation de ressources culturelles et naturelles et de la biodiversité. Le tourisme contribue aussi fortement au changement climatique, notamment de par les émissions provenant des transports et des hébergements. Des mesures visant à atténuer cet impact sont donc nécessaires. La promotion du tourisme durable peut donc être efficace afin de promouvoir la production et la consommation durables dans le secteur.

Afin d'exploiter le potentiel économique qui découle du tourisme durable, il convient d'envisager les mesures suivantes :

---

[48] Franzel, S., Davis, K., Gammelgaard, J. et Preissing, J. (2022), *Investir dans l'agriculture chez les jeunes entrepreneurs. Pourquoi et comment ?* Résumé du dossier d'investissement. Rome, FAO et IFPRI. https://doi.org/10.4060/cc2747en

[49] OIT (2013), *Sustainable Tourism for Development Guidebook - Enhancing capacities for Sustainable Tourism for development in developing countries* (*Un tourisme durable pour le développement Guide : Renforcement des capacités pour un tourisme durable pour le développement dans les pays en voie de développement*), UNWTO/OIT, Genève. https://www.e-unwto.org/doi/epdf/10.18111/9789284415502

- soutenir la certification des entreprises des pays de l'OEACP qui opèrent dans le secteur du tourisme (hôtels, transports, restaurants et parcs patrimoniaux) et promouvoir les normes ;

- développer les capacités législatives et institutionnelles pour protéger la gestion des ressources naturelles et promouvoir des infrastructures touristiques durables ;

- développer des politiques et des stratégies de tourisme durable (tourisme patrimonial, tourisme communautaire, hébergement respectueux de l'environnement, zones protégées et destinations au cœur de ressources naturelles ;

- soutenir la transition des opérateurs économiques du tourisme durable vers des technologies plus propres en subventionnant les coûts des nouveaux équipements, des énergies renouvelables et des systèmes de conservation ;

- faire progresser le marketing et la promotion des produits liés au tourisme durable, notamment par le biais de la valorisation de l'image de marque de la destination et en aidant les entreprises à obtenir une certification ;

- soutenir le développement des compétences, notamment en matière de gestion du patrimoine naturel, de gestion des ressources naturelles et de tourisme communautaire ;

- approfondir les liens entretenus avec d'autres secteurs économiques clés, par exemple l'agriculture, les industries créatives et les services de divertissement, et ainsi renforcer le développement rural ;

- soutenir la transition numérique pour une plus grande flexibilité, renforcer la sécurité des échanges sans-contacts, les expériences virtuelles et fournir des informations en temps réel afin de mettre en place une économie touristique plus durable et plus résistante.

h. Économie bleue

L'OCDE affirme que les océans approvisionnent 3 milliards de personnes dans le monde, mais qu'il faut intervenir de manière urgente, pour atténuer les lourds problèmes environnementaux tels que la surpêche, la pollution et le changement climatique[50]. Par conséquent, de nouvelles approches sont nécessaires pour promouvoir une économie de la mer, qui vise à assurer une utilisation et une préservation durables des ressources de l'océan. Parmi les secteurs orientés vers l'océan, nous retrouvons les énergies renouvelables, la pêche durable, l'aquaculture, la biotechnologie marine, les ressources génétiques, le transport maritime et les médicaments. Un autre rapport de l'OCDE, intitulé « L'économie de la mer en 2030 », estime que 10 industries orientées vers l'océan ont apporté une valeur ajoutée équivalente à 2,5 % du PIB mondial, soit 1 500 milliards de dollars américains et employé 30 millions de personnes dans le monde en 2010. Ce rapport prévoyait également que les 10 secteurs orientés vers l'océan génèreraient 3 000 milliards de dollars américains. En Afrique subsaharienne, les activités marines généraient 1,9 million d'emplois en 2015[51]. D'autres études proposent de plus fortes estimations quant à la contribution à l'économie

[50] OCDE (2021), *Sustainable Ocean for All : Harnessing the Benefits of sustainable ocean economies for developing countries* (*L'océan durable pour tous : les avantages des économies durables de la mer au service des pays en développement*, en anglais), OCDE, Paris https://www.oecd-ilibrary.org/sites/bede6513-en/index.html?itemId=/content/publication/bede6513-en

[51] OCDE (2016), *L'économie de la mer en 2030*, OCDE, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/economics/l-economie-de-la-mer-en-2030_9789264275928-fr.

des activités liées au secteur marin, compte tenu des activités de subsistance. Par exemple, une étude a estimé que la pêche et l'aquaculture avaient rapporté 24 milliards de dollars américains en 2011 et employé plus de 12 millions de travailleurs[52].

Les interventions suivantes doivent être étudiées afin d'honorer la promesse grandissante offerte par l'économie bleue :

- développer le cadre réglementaire, les infrastructures et les capacités institutionnelles pour protéger les habitats, les écosystèmes et la biodiversité ;

- promouvoir l'investissement dans les innovations technologiques, les capacités de recherche nationale et la numérisation afin de faire progresser la gouvernance des océans, la science des océans et la recherche marine et ainsi surveiller les ressources des océans ;

- développer des mécanismes de financement innovants pour soutenir l'économie bleue, comme des banques bleues dédiées au financement des activités économiques de l'économie bleue ou intégrant certaines activités marines dans leur modèle économique (cf. l'Initiative pour les infrastructures asiatiques ou la Nouvelle banque de développement) ;

- développer des stratégies sectorielles au niveau national et régional, notamment dans les domaines des énergies renouvelables marines, de la biotechnologie marine, de la réduction de la pollution plastique, de la pêche et de l'aquaculture durables et des produits pharmaceutiques d'origine marine ;

- promouvoir la coopération régionale en matière d'approche de l'espace océanique (planification de l'espace maritime) afin de remédier à la vulnérabilité économique et environnementale des petites îles physiquement éloignées, à travers l'élaboration d'un cadre plus cohérent, intégré et structuré ; et

- élaborer des stratégies sectorielles nationales/régionales dans les principaux sous-secteurs de l'économie bleue et renforcer les partenariats public-privé afin de tirer parti des réformes réglementaires et des capacités institutionnelles et de susciter une augmentation des investissements.

L'association des piliers stratégiques et des stratégies sectorielles offre un certain nombre de leitmotivs. Tout d'abord, l'accent est mis sur le renforcement des capacités du secteur privé à tous les niveaux pertinents. Ce choix d'orientation confirme le consensus politique selon lequel un secteur privé des pays de l'OEACP peut constituer un partenaire de développement efficace. Deuxièmement, la recherche d'un cadre réglementaire amélioré constitue un autre thème récurrent de la stratégie révisée du DSP. Le potentiel économique offert par les chaînes de valeur telles que la transition verte, le tourisme durable, les chaînes de valeur agricoles et l'économie bleue ne sera réalisé que grâce au renforcement des capacités de réglementation commerciale des pays de l'OEACP. Ce parti pris reflète également la réalité selon laquelle l'accès effectif au marché n'est pas tant une histoire de droits de douane, mais plus une question de capacité à se conformer aux réglementations des partenaires commerciaux.

Troisièmement, les relations entre les pays de l'OEACP et l'UE ayant été recalibrées, le lieu des interventions est déplacé vers les régions et pays de l'OEACP. Dans ce contexte, de nouvelles approches concernant la mise en œuvre du DSP deviennent nécessaires, notamment en termes de plateformes de mise en œuvre et de portée géographique. Quatrièmement, les performances économiques des pays de l'OEACP ont permis des avancées concrètes en termes de

[52] De Graaf, Gertjan et Luca Garibaldi (2014), *La Valeur des Pêches Africaines, FAO sur les pêches et l'aquaculture*, Circulaire n°. 1093.

développement, mais des mesures évolutives sont nécessaires pour relancer les ambitions des pays vis-à-vis des ODD et s'attaquer aux gouffres de pauvreté persistants. Cinquièmement, l'importance des problèmes liés à la sécurité alimentaire et énergétique a été mise en évidence par la guerre en Ukraine, ce qui a obligé les pays de l'OEACP à adopter des mesures afin d'atténuer cette double menace. D'où la volonté des États membres de diversifier leur économie respective, d'échapper aux risques de dépendance à vis-à-vis des produits de base et d'accélérer le passage aux énergies renouvelables. Enfin, la promotion de l'intégration régionale reste le principal vecteur politique par lequel les réformes et les interventions politiques peuvent être canalisées. Dans ce contexte, les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre de la ZLECAf ne doivent pas seulement être salués, mais également étudiés et appliqués.

5. MISE EN PLACE DE LA STRATÉGIE DE DSP de l'OEACP

La mise en œuvre de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP nécessitera d'appliquer une hiérarchie de tâches spécifiques. Il est recommandé de fonder les approches clés sur le recours à des méthodes stratégiques qui donneraient la priorité en premier lieu aux interventions transformatrices, puis à l'autonomisation inclusive et aux partenariats. De la même manière, la mise en œuvre du DSP devrait se fonder sur l'emploi de mécanismes de livraison souples, notamment le recours éventuel à des plateformes de gestion de projets du secteur privé. Il s'agira de donner encore plus d'autonomie aux organismes de DSP de l'OEACP, notamment au Forum des affaires de l'OEACP qui pourra ainsi mieux remplir sa mission de défenseur des réformes économiques et de plateforme de diffusion de pratiques d'excellence. Le cadre de gouvernance proposé prévoit la supervision politique de la stratégie de PSD par le conseil des ministres de l'OEACP et ses organes subsidiaires. La supervision technique reviendra au Forum des affaires de l'OEACP et au secrétariat de l'OEACP, compétents au même titre.

En sus de l'approche stratégique et de la gouvernance, la tâche la plus importante dans la mise en œuvre du DSP de l'OEACP consiste à hiérarchiser les interventions spécifiques et à définir des calendriers de livraison. Classer les interventions se révèle très important puisque l'OEACP est tributaire du paysage mondial du financement du développement caractérisé par des financements limités et un climat d'incertitude politique. Dans ce contexte, il serait pertinent de déployer une approche sur deux niveaux. Toutes les interventions de l'OEACP y seraient axées sur la défense des intérêts commerciaux et la diffusion de pratiques d'excellence et de gestion des connaissances. Les interventions de fond de DSP, pour leur part, privilégieraient l'échelle régionale/nationale. En outre, les interventions destinées à soutenir les piliers stratégiques et les politiques sectorielles doivent être privilégiées du point de vue des tâches à livrer et des calendriers. Accorder une plus grande autonomie au Forum des affaires de l'OEACP pour qu'il remplisse bel et bien sa mission de premier défenseur des intérêts du secteur privé de l'OEACP viendra compléter cette approche sur deux niveaux.

5.1 Approche fondamentale de la stratégie de DSP

L'objectif primordial de la stratégie de DSP de l'OEACP reste la mise en place d'un cadre systématique et cohérent pour faciliter le Développement du Secteur Privé afin de favoriser une croissance économique inclusive et ainsi réduire la pauvreté dans les pays de l'Organisation.. La mise en œuvre de la stratégie de DSP de l'ACP doit respecter cinq approches fondamentales, notamment : (a) l'inclusion des jeunes, des femmes et des communautés marginalisées doit rester une tâche essentielle de chaque intervention ; (b) l'objectif primordial doit rester le suivant : donner au secteur privé les moyens de faire progresser les objectifs de développement durable ; (c) donner la priorité à la conception et à la mise en œuvre d'interventions transformationnelles ; (d) améliorer la cohérence des interventions en assurant une complémentarité totale et une coordination efficace avec les stratégies commerciales, économiques et environnementales, régionales et continentales respectives ; et (e) donner la priorité à l'utilisation de divers partenariats, tant au niveau de la

conception que de la mise en œuvre, afin de bénéficier de synergies, d'un impact, d'une multiplication des bonnes pratiques et d'une exécution plus efficace.

5.2 Mécanismes de livraison

La mise en œuvre de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP nécessitera l'utilisation de constellations à géométrie variable. L'objectif initial devrait consister à permettre au Forum des entreprises de l'OEACP de devenir un acteur à part entière, dans l'optique de faire avancer la mise en œuvre de la stratégie de DSP. Une telle approche devrait apporter trois avantages clés, à savoir : (a) promouvoir la pleine appropriation des interventions par le secteur privé ; (b) encourager la promotion des réformes politiques et des capacités institutionnelles nécessaires ; (c) diffuser les bonnes pratiques en matière de conception et de gestion de projets en matière de DSP ; et (d) respecter la mise en œuvre de la stratégie de DSP. Pour mener à bien ces tâches difficiles, le poids politique de l'OEACP ainsi que les compétences techniques et administratives d'autres organismes de mise en œuvre pourraient être mis à profit afin de soutenir le Forum des affaires de l'OEACP. En outre, le renforcement des capacités du Forum des affaires de l'OEACP permettra à cet organisme naissant de promouvoir un meilleur partage des connaissances et une plateforme de diffusion de l'information sur le Développement du Secteur Privé au sein des six régions de l'OEACP en partenariat avec le secrétariat de l'OEACP.

L'évolution du financement du développement de l'UE vers des enveloppes régionales et nationales signifie que la mise en œuvre de la DSP des pays de l'OEACP sera essentiellement assurée par les communautés économiques régionales et les OSE. Dans ce contexte, l'articulation spécifique des mesures visant à améliorer à la fois le cadre réglementaire et la capacité institutionnelle, ainsi que le soutien concret au développement des entreprises, pourrait être intégrée aux OSE régionales de l'OEACP et aux secrétariats des blocs économiques régionaux. Outre un alignement accru vis-à-vis des sources de financement du développement, l'accent mis sur les OSE régionales et les blocs commerciaux faciliterait également une meilleure cohérence avec les stratégies régionales de compétitivité commerciale et de développement respectif du secteur privé. En parallèle, des partenariats plus approfondis avec des partenaires de développement potentiels sont nécessaires, notamment avec les banques de développement continentales et régionales, dont la plupart ont déjà élaboré leurs stratégies respectives de Développement du Secteur Privé.

L'autonomisation du Forum des affaires de l'OEACP devrait être complétée par la recherche de nouveaux cadres institutionnels visant à faire progresser le Développement du Secteur Privé. Une approche complémentaire pourrait consister à développer des mécanismes de mise en œuvre spécifiques à chaque secteur. Plus concrètement, une telle approche institutionnelle pourrait permettre de tirer parti des partenariats public-privé pour faire progresser les activités à forte intensité de capital telles que le développement des infrastructures ou les énergies renouvelables. Par ailleurs, le modèle du projet de rhum des Caraïbes semble intéressant à imiter. Ce projet financé par le FED, qui vise à améliorer à la fois la compétitivité commerciale et la durabilité environnementale de l'industrie du rhum des Caraïbes, a été géré par la WIRSPA, l'organisme régional des producteurs de rhum, dans le cadre d'une exemption du FED. Le COLEACP (rebaptisé COLEAD) représente un autre exemple probant d'un groupement du secteur privé ayant une solide expérience principalement dans la conception et la gestion de projets de renforcement des capacités commerciales financés par l'UE. Pour citer un avantage distinct de l'habilitation des groupes commerciaux tels que le COLECAP à mettre en œuvre la stratégie de DSP de l'OEACP, nous pouvons citer le fait de convertir une expérience commerciale tangible en solutions concrètes de renforcement des capacités commerciales.

Le maintien de partenariats entre les principaux partenaires commerciaux et de développement constitue un autre mécanisme de mise en œuvre digne d'intérêt. Le déploiement de cet outil

stratégique revêt une importance accrue compte tenu du manque anticipé de financement pluriannuel de toutes les activités de l'OEACP. Les partenariats pourraient donc permettre de créer des groupes thématiques des pays de l'OEACP dans les huit sous-secteurs à valeur commerciale intéressante, mentionnés ci-dessus, dont l'adhésion serait réservée aux associations commerciales, aux décideurs politiques, aux organisations de soutien aux entreprises et aux établissements universitaires/de formation. Une fois que les groupes thématiques de l'OEACP seront devenus opérationnels, une étape ultérieure pourrait faciliter le développement de liens avec leurs homologues respectifs chez les principaux partenaires commerciaux. Ces consultations seraient axées sur l'avancement des échanges politiques, le renforcement de la capacité d'innovation, la promotion de l'incubation et l'encouragement des investissements. Un autre niveau de partenariat pourrait être encouragé en reliant les groupes commerciaux de l'OEACP à leurs partenaires européens respectifs. C'est le cas actuellement avec AGRICORD, dans le cadre duquel des partenariats sont instaurés avec des homologues africains tels que la plateforme paysanne PAFO. Cependant, il existe des arguments commerciaux solides pour étendre cette approche au domaine des services. À cet égard, le Forum européen des services constitue un candidat de premier choix en raison de la richesse de ses compétences techniques en matière de négociations commerciales avec l'UE et de politiques de coopération en matière de réglementation commerciale.

Le partenariat pourrait également être appliqué afin de soutenir la création de programmes d'incubation et le renforcement des liens commerciaux entre les entreprises appartenant aux pays de l'OEACP et leurs homologues du Nord. Il pourrait être particulièrement intéressant à la lumière de la forte présence de filiales de grandes entreprises multinationales domiciliées dans les juridictions nationales des pays de l'OEACP. Cette présence commerciale massive pourrait être mise à profit pour imiter l'approche du gouvernement de Singapour. Ce membre de l'ASEAN applique systématiquement cette approche pour promouvoir des investissements directs étrangers supplémentaires en invitant des multinationales basées à Singapour à témoigner du contexte économique du pays. Un élément supplémentaire de cette tactique consisterait à encourager ces filiales à agir également en tant que mentors vis-à-vis des jeunes pousses des pays de l'OEACP et de soutenir ainsi l'incubation des entreprises naissantes par celles qui disposent de capitaux.

Mettre l'accent sur les partenariats permettrait également de propager les mesures de facilitation des investissements en fluidifiant une collaboration plus approfondie avec les agences de promotion des investissements dans des constructions régionales innovantes telles que l'ASEAN ou l'Alliance du Pacifique. Encourager les efforts de promotion des investissements de l'OEACP, notamment via le développement de partenariats avec les principales OSE nationales de l'UE et les agences de promotion du commerce. Cette approche est valorisée par une collaboration ciblée avec les OSE des plus petits États membres de l'UE, notamment l'Agence néerlandaise pour les entreprises (RVO) et IDA Ireland. Les liens renforcés entre les API/OSE de l'OEACP et leurs homologues des principaux pays industrialisés pourraient chercher à reproduire l'exemple de la CBERA, où les agences de promotion du commerce et des investissements de l'État fédéral et des États américains ont été mandatées pour promouvoir le commerce et les investissements des Caraïbes (Seyler, 1989).

5.3 Gouvernance

Le contrôle politique de la mise en œuvre des stratégies de DSP de l'OEACP (et la validation des interventions spécifiques complémentaires, tant au niveau du budget que des projets) devrait être exercé par le Conseil des Ministres de l'OEACP, soutenu par le Comité des Ambassadeurs et son sous-comité Investissement & Secteur privé. Le Secrétariat de l'OEACP dressera une feuille de route annuelle qui présentera les activités programmées spécifiques ainsi que les interventions prioritaires axées sur les groupements comme le partage de connaissances et de pratiques d'excellence, le réseautage, la recherche et l'innovation et la fourniture de services de formation et de soutien au développement des entreprises.

Un conseil de gestion composé du Forum des affaires de l'OEACP, du Secrétariat de l'OEACP et de représentants des agences de mise en œuvre devrait être chargé de la supervision technique de la mise en œuvre de la stratégie de DSP. Les tâches supplémentaires à déployer à ce niveau technique comprendraient des stratégies de mobilisation du financement de la stratégie de DSP. Confier le leadership aux acteurs du secteur privé de l'OEACP permettrait également de garantir une appropriation et un engagement complets de la stratégie de DSP de l'organisation et des interventions qui en découlent. La co-présidence de cet organe de surveillance par un (e) homme/femme d'affaires éminent (e) de l'OEACP engendrerait une articulation publique amplifiée des besoins du secteur privé de l'OEACP et faciliterait l'injection de conseils pertinents sur la mise en œuvre de la DSP. Faire appel aux services d'un (e) homme/femme d'affaires éminent(e)de l'OEACP s'avère d'autant plus important compte tenu de la nature émergente du Forum des affaires de l'OEACP. Voilà qui peut encore faire de cet organisme clé du secteur privé une réelle force de plaidoyer. La mise en place d'un conseil de surveillance pour suivre la mise en œuvre des programmes de DSP renforcerait également la cohérence entre les interventions de l'ensemble des pays de l'OEACP et les initiatives spécifiques aux régions. Le Conseil d'administration proposé pourrait également être chargé de promouvoir le développement de partenariats avec une série d'acteurs supplémentaires, notamment des établissements universitaires et de formation (par exemple, des écoles de commerce et des incubateurs) et des donateurs privés et publics.

5.4 Suivi, révision et évaluation

L'application systématique du suivi, de l'examen et de l'évaluation accentue la poursuite des résultats souhaités et le recours à des mesures correctives pour garantir ou réviser les résultats attendus. Dans ce contexte, l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation axé sur les résultats pour suivre la mise en œuvre du DSP sur la base d'indicateurs de performance prédéterminés reste à la fois nécessaire et utile. Le cadre de suivi et d'évaluation serait basé sur les trois éléments suivants, à savoir : a) un suivi continu ; b) l'évaluation à mi-parcours ; et c) l'évaluation ex post. Un suivi continu permettrait d'anticiper les défis liés à la mise en œuvre de la DSP et d'introduire ainsi les mesures correctives nécessaires.

À mi-parcours, une évaluation sera conduite deux ans et demi après le début de la mise en œuvre et devra fournir une évaluation globale de la stratégie de DSP et la possibilité d'évaluer de manière critique ses composantes institutionnelles et techniques. L'évaluation doit générer des recommandations visant à améliorer les résultats et l'impact de la stratégie dans le respect du délai prévu. Afin de maximiser son efficacité, le processus d'évaluation doit être mené de manière opportune et efficace afin de laisser un délai suffisant pour que les recommandations soient pleinement mises en œuvre.

L'évaluation ex post sera menée à la fin de la période de cinq ans et examinera la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité de la stratégie. Cette évaluation devrait également servir de base à la révision de toute stratégie de DSP ultérieure de l'OEACP, ainsi qu'à l'analyse de l'environnement politique actuel et à l'élaboration de nouveaux objectifs stratégiques à poursuivre en fonction des besoins, de la disponibilité des ressources et du cadre institutionnel.

6. RECOMMANDATIONS

La nature ambitieuse et expansive de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP reflète les interventions stratégiques nécessaires pour faire progresser le Développement du Secteur Privé. La vaste portée du DSP de l'OEACP appelle néanmoins à des mesures spécifiques qu'il conviendra de hiérarchiser de façon calibrée et tempérée. Dans ce contexte, deux séries de priorités peuvent

être envisagées, d'un point de vue politique et institutionnel. Sur le plan politique, les éléments suivants des quatre piliers stratégiques devraient figurer dans le haut du classement :

i. améliorer le climat des affaires grâce à une simplification des processus de constitution des entreprises et à une réduction de la charge administrative des MPME des pays de l'OEACP.

j. créer des groupes de travail techniques chargés de l'élaboration et du suivi des politiques sectorielles et procéder à des échanges de politiques avec leurs homologues des principaux partenaires commerciaux des pays de l'OEACP.

k. renforcer les services de développement des entreprises, en mettant l'accent sur la formation, les initiatives d'incubation et de regroupement, l'innovation par le biais de partenariats entre universités et entreprises, et les services de conseil sur l'accès au financement.

l. renforcer la capacité des MPME à se conformer à la réglementation, notamment par le biais de systèmes de certification, de bonnes pratiques réglementaires et du recours systématique aux évaluations réglementaires.

m. renforcer l'inclusion financière via le déploiement de programmes de garantie de crédit et de partage des risques pour réduire les risques financiers et donner aux MPME un plus grand accès à la finance traditionnelle et non traditionnelle à travers la promotion de projets innovants. L'emploi de biens meubles au titre de garanties et les plateformes de financement participatif en sont quelques exemples.

n. renforcer la collaboration avec les banques de développement des pays de l'OEACP et d'autres partenaires de développement internationaux pour augmenter le financement des MPME et assurer une cohérence et une complémentarité supplémentaires avec les initiatives de ces partenaires en matière de DSP.

o. renforcer les cadres réglementaires régionaux régissant investissements et échanges commerciaux afin de favoriser un accès effectif au marché pour les MPME des pays de l'OEACP.

p. développer des régimes préférentiels pour favoriser l'accès des MPME des pays de l'OEACP aux marchés publics.

En complément de la poursuite de ces axes transversaux, il conviendrait de traiter en priorité les stratégies sectorielles suivantes :

i. élaborer des politiques visant à faire progresser le cadre réglementaire commercial favorable aux industries créatives ; développer des stratégies sectorielles par le biais de la formation et de l'entrepreneuriat culturel ; créer des plateformes numériques régionales pour diffuser le contenu créatif ; promouvoir la création de groupes industriels régionaux pour promouvoir des normes et une certification communes ; et défendre les politiques par le biais de partenariats public-privé ;

j. soutenir les opportunités dans les services professionnels en menant des évaluations réglementaires afin de renforcer les cadres juridiques ; et promouvoir les aptitudes et les compétences, notamment en renforçant les partenariats avec les organismes universitaires et de formation ;

k. renforcer le cadre réglementaire du commerce numérique à travers le transfert transfrontalier sécurisé des données ; la protection des données à caractère personnel et des droits des consommateurs sur les plateformes numériques ; la lutte contre la cybercriminalité ; la reconnaissance des certificats pour les transactions électroniques ; la promotion des écosystèmes entrepreneuriaux et le développement des entreprises basées sur la technologie, par le biais d'incubateurs, d'accélérateurs, de réseaux d'entreprises et d'observatoires des écosystèmes numériques ;

l. forger des partenariats en matière de compétences en soins infirmiers, en garantissant un accès effectif au marché (Mode IV) pour que les infirmiers des pays de l'OEACP puissent entrer dans les pays industrialisés ; faciliter les négociations d'accords de reconnaissance mutuelle entre les pays de l'OEACP et les organismes professionnels des partenaires commerciaux ; obtenir un financement pour développer les installations de formation des infirmiers des pays de l'OEACP afin de couvrir entièrement la demande nationale d'infirmiers et d'accueillir également des ressortissants de pays tiers ; et promouvoir l'inscription de pays tiers dans le développement des installations de formation des infirmières des pays de l'OEACP ;

m. faire progresser la transition écologique à travers la promotion des sources de carburant vertes, stimuler l'industrialisation à faible émission de carbone en élaborant des stratégies sectorielles globales et à long terme, notamment des cadres réglementaires, des interventions en matière de développement des capacités institutionnelles et des entreprises, des politiques industrielles vertes et des marchés publics verts ; et promouvoir l'innovation par le biais de programmes de partenariat, des formations, des échanges de politiques et de bonnes pratiques ;

n. promouvoir les chaînes de valeur agricoles à travers la conformité des MPME ; accroître la valeur des exportations en finançant la modernisation des usines, la promotion des marques et le renforcement des associations de producteurs ; exploiter les connaissances traditionnelles et la biodiversité pour développer de nouveaux produits ; et aider les agriculteurs à garantir la sécurité alimentaire, notamment en faisant appel à la technologie pour prouver la traçabilité, la gestion des risques et l'éradication des maladies animales et végétales ;

o. promouvoir le tourisme durable par le biais de politiques et des stratégies sectorielles ; faciliter la transition vers des technologies plus propres ; faire progresser le marketing et la promotion des produits touristiques durables, et favoriser le développement des compétences ;

p. faire progresser l'économie bleue en développant le cadre réglementaire, les infrastructures et les capacités institutionnelles nécessaires ; promouvoir les investissements dans l'innovation technologique, les capacités de recherche nationales et la numérisation ; et développer des mécanismes de financement innovants pour soutenir l'économie bleue.

Il est recommandé d'axer la mise en œuvre de la stratégie de DSP sur la hiérarchisation d'interventions transformatrices spécifiques et la matérialisation de livrables concrets. Le paysage politique UE-OEACP radicalement transformé souligne combien il est nécessaire de relever les défis institutionnels et de financement que rencontre désormais l'Organisation. Par ailleurs, une grande leçon qui se dégage de l'examen succinct de la stratégie de DSP de 2015 est celle du besoin de fixer des calendriers spécifiques pour s'assurer de l'exécution des livrables définis. De plus, des financements limités et l'adhésion au principe de subsidiarité supposent que la mise en œuvre de la stratégie de DSP à l'échelle de tous les pays de l'OEACP doive se limiter à des actions de plaidoyer et de diffusion de pratiques d'excellence.

Pour mener à bien ces tâches spécifiques, les éléments de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP pourraient servir de référence pour informer le Forum des affaires de l'OEACP quant à son rôle de plaidoyer et de diffusion. En tant que principal organisme du secteur privé, le Forum des affaires de l'OEACP devrait compléter cet effort à l'échelle de l'Organisation en accompagnant les membres qui le constituent à superviser les mesures de promotion du Développement du Secteur Privé aux niveaux régional et national. Les connaissances du Forum des affaires de l'OEACP quant aux pratiques d'excellence relatives au DSP pourraient déboucher sur un cercle vertueux d'aide à la conception, à la mise en place et au suivi des interventions régionales et nationales et de collecte de flux de connaissances supplémentaires au sujet des interventions du secteur privé.

La mise en œuvre de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP pourrait être orientée en respectant un ensemble de cinq approches fondamentales. Il s'agit de (a) donner la priorité à l'inclusion des jeunes, des femmes et des communautés marginalisées en tant que mission essentielle de chaque intervention ; (b) doter le secteur privé de plus de moyens pour faire progresser les objectifs de développement durable ; (c) réaliser des interventions dont l'objectif et la conception sont transformateurs ; (d) améliorer la cohérence des interventions en assurant une complémentarité totale et une coordination efficace avec les stratégies commerciales, économiques et environnementales, régionales et continentales respectives ; et (e) donner la priorité à l'utilisation de divers partenariats, tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre, afin de bénéficier de synergies, d'un impact, d'une multiplication des bonnes pratiques et d'une exécution plus efficace.

Concernant la gouvernance et les mécanismes de livraison, tous les efforts devraient être déployés pour garantir la participation effective des représentants du secteur privé de l'OEACP au sein des instances de supervision des principales plateformes de livraison utilisées pour mettre en œuvre les facettes de la stratégie révisée de DSP. Cette approche serait fortement en concurrence avec les normes modernes de bonne gouvernance. Mais elle faciliterait également la matérialisation des connaissances et de l'expérience entrepreneuriale des bénéficiaires prévus dans la conception et la gestion de projets. Dans ce contexte, il faudra veiller à faire davantage appel aux organismes du secteur privé pour gérer directement les programmes de renforcement des capacités en matière d'échanges commerciaux et d'investissements de leurs membres spécifiques.

Une dernière recommandation concerne l'élaboration d'un calendrier pour faire progresser la mise en œuvre de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP. Le calendrier suivant décrit les principaux éléments sur une période de mise en œuvre initiale de six mois. Y sont indiquées les tâches spécifiques à mener pour remplir les objectifs stratégiques de la stratégie recalibrée concernant le secteur privé.

Calendrier	***Tâches spécifiques***	***Organismes responsables***
Septembre 2023	Trouver un accord sur la stratégie révisée de DSP de l'OEACP.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Septembre 2023	Présentation de la stratégie révisée de DSP de l'OEACP à toutes les principales parties prenantes ainsi qu'aux partenaires de développement.	Secrétariat de l'OEACP et Business ACP
Septembre 2023	Réaliser un exercice de cartographie pour recenser les partenaires de Développement du Secteur Privé (par exemple, African Business Council,	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP

	écoles de commerce des pays de l'OEACP, centres d'innovation et établissements de formation) et création, dans la mesure du possible, d'accords de partenariat officiels prévoyant des livrables définis.	
Octobre 2023	Déterminer les interventions prioritaires au niveau des piliers stratégiques et sectoriel et commanditer les mesures exploitables.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Octobre 2023	Commanditer des guides exposant les pratiques d'excellence des pays de l'OEACP sur les sujets suivants : (a) constitution des entreprises ; (b) mécanismes de consultation public-privé ; (c) réformes du climat d'investissement ; (d) systèmes d'innovation ; et (e) formation.	Business ACP
Octobre 2023	Définir le cadre de gouvernance de la mise en œuvre du DSP de l'OEACP, notamment le conseil d'administration proposé.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Octobre 2023	Mettre en évidence un homme d'affaires éminent de l'OEACP pour co-présider le Forum des affaires de l'OEACP.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Novembre 2023	Réaliser une évaluation des besoins pour les principales OSE de l'OEACP et les organismes du secteur privé.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Novembre 2023	Établir un accord entre le Forum des affaires de l'OEACP et le secrétariat de l'OEACP sur le financement et les livrables.	Secrétariat de l'OEACP et Forum des affaires de l'OEACP
Décembre 2023	Constituer des réseaux d'affaires dans les huit secteurs prioritaires pour élaborer des stratégies et procéder à des échanges de politiques.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Janvier 2024	Développer des interventions de soutien pour renforcer la capacité institutionnelle des organismes clés du secteur privé de l'OEACP.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Janvier 2024	Examiner les interventions proposées pour faire progresser les piliers stratégiques et les politiques sectorielles.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Février 2024	Consultations autour des piliers stratégiques et des politiques sectorielles.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP
Mars 2024	Examiner les interventions de DSP de l'OEACP financées par des donateurs pour tirer des enseignements et prendre, au besoin, des mesures correctives.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP

Mars 2024	Évaluer la mise en œuvre du DSP de l'OEACP.	Secrétariat de l'OEACP, Forum des affaires de l'OEACP et Business ACP

RÉFÉRENCES

Ancharaz, Vinaye (2022), *Assessment of New European Union regulations on OACPS Exports* (*Évaluation des nouvelles réglementations de l'Union européenne concernant les exportations de l'OEACP*, en anglais), étude technique commandée par Business ACP pour le secrétariat de l'OEACP.

Anderson, Michael, Colin McKee et Theodore Talbot (2016), *Investing UK Aid in a Global Skills Partnership* (*Investir l'aide britannique dans un partenariat mondial de compétences*, en anglais), CGD Policy Paper 106, juin 2017, CGD, Washington, DC,

AUC/OECD (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, AUC, Addis Ababa/OECD, Paris. Paris.

Bloem, Jeffrey et Jarrad Farris (2022), *The COVID-19 pandemic and food security in low- and middle-income countries: a review, Agriculture & Food Security (Document de travail, la pandémie de COVID- 19 et la sécurité alimentaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire : examen des publications microéconomiques récentes,* en anglais)

Business ACP (2022), *Rapport du 11ème FED/ Programmes et facilités intra-ACP de Développement du Secteur Privé : mise en œuvre, résultats, impact (2021).*

ERIA et OCDE (2014), *Ways Forward: Towards and Effective SME Development Policy in ASEAN (Des voies à suivre : vers une politique de développement effective des PME dans l'ASEAN*, en anglais) ERIA Research Project Report 2012 8, pages 1, 69, 224. Jakarta, ERIA/OCDE.

Gevorkyan, Aleksandr (2021) *Can Diaspora Bonds Supercharge Development Investment? (Les obligations diaspora peuvent-elles dynamiser les investissements pour le développement ?*, en anglais). https://www.migrationpolicy.org/article/diaspora-bonds-supercharge-development-investment

IRENA et BAD (2022), Analyse du marché des énergies renouvelables : L'Afrique et ses sous-régions, Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et la Banque africaine de développement (BAD), Abu Dhabi et Abidjan.

Kenny, Charles et George Yang (2021), *Can Africa Help Europe Avoid Its Looming Aging Crisis?* (*L'Afrique peut-elle aider l'Europe à éviter la crise du vieillissement qui la menace ?*, en anglais), CGD Working Paper 584, juin 2021.

OCDE (2022), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity* (*Perspectives mondiales sur le financement du développement durable 2023 : pas de durabilité sans équité*, en anglais), publications de l'OCDE, Paris

Echandi, Roberto ; Maliszewska, Maryla ; Steenbergen, Victor (2022), *Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty. (Mobiliser le potentiel de la zone de libre échange du continent africain : tirer parti des échanges commerciaux et de l'investissement direct étranger pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté*, en anglais). Washington, DC, Banque mondiale

Evenett, Simon et Johannes Fritz (2015), *Throwing Sand in the Wheels: How Trade Distortions Slowed LDC Export-Led Growth* (*Des bâtons dans les roues : comment les distorsions commerciales ont ralenti la croissance portée par les exportations dans les PMA*, en anglais), CEPR Press, Londres.

Seyler, Daniel J. (1989), The CBI and Caribbean Industrialization: An Assessment of the First Five Years and the Outlook under CBI II (L'initiative CBI et l'industrialisation des Caraïbes : bilan des cinq premières années et perspectives dans le cadre de CBI II, en anglais), polycopié préparé pour la XVe Conférence internationale LAGA, 2-4 décembre 1989.

CNUDED (2022), *Le rapport sur l'investissement dans le monde 2022* - Réformes fiscales internationales et investissement durable, CNUDED, Genève.

CNUDED (2022b), R*apport sur le commerce et le développement Perspectives de développement dans un monde fracturé : Désordre mondial et réponses régionales*, CNUDED, Genève.

CNUDED (2022c), *Le rapport 2022 sur les pays les moins développés - La transition vers une économie sobre et ses conséquences redoutables pour la transformation structurelle*, CNUDED Genève.

CNUDED (2021), *State of Commodity Dependence 2021 (État des lieux de la dépendance aux matières premières 2*021, en anglais), CNUDED, Genève.

CEA (2021), *Takeaways from the Expected Impact of ZLECAf's Implementation* (*Impact attendu de la mise en œuvre de l'ZLECAf : points à retenir*, en anglais), CEA, Addis Ababa.

OMS (2020), *La situation du personnel infirmier dans le monde - Investir dans la formation, l'emploi et le leadership*, OMS, Genève.

Annexe 1 – Liste des programmes de DSP de l'OEACP

Liste des programmes de DSP de l'OEACP (l'organisme d'exécution est indiqué entre parenthèses)

1. Fit for Market (FFM) ; Fit for Market SPS ; et FFM Plus (COLEACP)
2. ACP Business-friendly – Soutien des politiques nationales et régionales inclusives et favorables aux entreprises et renforcement des capacités de production et des chaînes de valeur (Banque mondiale, ONUDI, ITC)
3. Farmers' Organizations for ACP - FO4ACP – OPenACP - Organisations paysannes pour l'ACP (IFAD et PAFO, Agricord, PIFON)
4. Programme d'innovation et de recherche de FO4ACP (Agricord)
5. Programme ACP-UE en faveur des minéraux du développement : renforcement des capacités d'établissements miniers du secteur privé à petite échelle opérant dans des minéraux à faible valeur dans les pays ACP, Phase II (PNUD)
6. Facilité pour la réforme du climat d'investissement (ICR) – Facilité d'assistance technique pour améliorer l'environnement des affaires et le climat d'investissement grâce à un dialogue structuré (GIZ, SNV, British Council, Expertise France)
7. Boost Africa (EIB et AfDB)
8. Garantie Euriz et Facilité AT (AFD/PROPARCO et SIDA)
9. Fonds Agribusiness Capital Fund, Phase 1 (IFAD, BAMBOO CAPITAL, AGRITERRA)
10. Facilité d'assistance technique de la Garantie EFSD (instrument financier CE)
11. AgriFi (EDFI Fund Management)
12. Promotion de solutions durables et évolutives pour améliorer l'inclusion financière dans les pays ACP (FENU)
13. Mise en œuvre de solutions financières numériques innovantes et évolutives via les hackathons GIZ – (GIZ)
14. Accès inclusif à la finance pour l'autonomisation économique des femmes « Women Entrepreneurship for Africa Partnership » (GIZ/Tony Elumelu Foundation)
15. Accompagner la transition des entreprises informelles vers la durabilité et l'officialisation dans les régions ACP : Comp. 1 – accompagner l'accès aux services pour le secteur informel (PNUD)
16. Business ACP - Fonction de soutien technique (Structure légère de DSP gérée par l'IBF, GOPA, Microfinanza, Enabling Environments)
17. Programme qualité ACP – Barrières techniques aux échanges commerciaux et infrastructures de qualité à mettre en œuvre par l'ONUDI
18. Connectivité numérique ACP-UE et solutions numériques pour renforcer la résilience des systèmes dans l'éducation, la santé et les micros, petites et moyennes entreprises face à la COVID-19 dans les pays ACP (AFD et ENABEL)
19. CreatiFI – Initiative de financement des industries culturelles et créatives (co-financée par les entités participantes dans le cadre mixte de l'UE)
20. FISH4ACP – Programme de croissance bleue intra-ACP pour des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture durables (FAO).